



BUREAU DU DIRECTEUR  
PARLEMENTAIRE DU  
BUDGET  
OFFICE OF THE  
PARLIAMENTARY  
BUDGET OFFICER

## Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire

Ottawa, Canada  
5 mai 2016  
[www.pbo-dpb.gc.ca](http://www.pbo-dpb.gc.ca)

Le directeur parlementaire du budget (DPB) est chargé de fournir des analyses indépendantes au Parlement sur l'état des finances publiques, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances de l'économie nationale. À la demande d'un comité ou d'un parlementaire, il est tenu de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Le DPB souhaite remercier les représentants des Affaires autochtones et du Nord Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, d'Emploi et Développement Social Canada, de Finances Canada, de la Société de recherche social appliquée et de Statistique Canada, qui ont gracieusement fourni des données et des précisions.

Le présent rapport a été préparé par le personnel du directeur parlementaire du budget. Elizabeth Cahill et Nigel Wodrich ont rédigé le rapport. Mostafa Askari et Jason Jacques ont fourni leurs commentaires. Patricia Brown et Jocelyne Scrim ont participé à la préparation du rapport aux fins de publication. Veuillez envoyer un message à [pbo-dpb@parl.gc.ca](mailto:pbo-dpb@parl.gc.ca) pour obtenir plus de renseignements.

Jean-Denis Fréchette  
Directeur parlementaire du budget

# Table des matières

---

<b>Résumé</b>	<b>1</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2. L'éducation postsecondaire au Canada</b>	<b>7</b>
<b>3. Contribution fédérale à l'éducation postsecondaire</b>	<b>10</b>
3.1. Formation du capital humain	12
3.2. Recherche et infrastructures de recherche	25
3.3. Transfert canadien en matière de programmes sociaux et allocation pour l'éducation postsecondaire	28
<b>4. Annonces récentes du gouvernement</b>	<b>29</b>
<b>5. Projection des dépenses pour l'éducation postsecondaire</b>	<b>32</b>
<b>Annexe A : Données détaillées</b>	<b>34</b>
A.1 Dépenses fiscales	34
A.2 Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE)	39
A.3 Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et l'endettement des étudiants	50
A.4 Bourses au mérite, éducation postsecondaire chez les Autochtones et programmes d'emploi	57
<b>Références</b>	<b>61</b>
<b>Notes</b>	<b>65</b>

# Résumé

Le présent rapport fournit une analyse des dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire au Canada, ainsi qu'un examen de l'évolution du soutien offert par le gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire au cours des 10 dernières années et, dans la mesure du possible, une analyse des effets redistributifs des programmes fédéraux. Il présente également des projections jusqu'à 2020-2021 dans le but d'examiner l'orientation du soutien fédéral compte tenu des annonces faites récemment dans le cadre du Budget 2016.

Figure 1 du résumé

## Dépenses pour l'éducation postsecondaire, selon les principaux volets, 2013-2014

FORMATION DU CAPITAL HUMAIN	RECHERCHE	TRANSFERT CANADIEN POUR LES PROGRAMMES SOCAUX
<p><b>Mesures fiscales</b></p> <p>Crédits d'impôt pour frais de scolarité Crédits d'impôt pour études Crédits d'impôt pour manuels scolaires</p> <p>Report d'impôt lié aux régimes enregistrés d'épargne-études Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants Exonération du revenu pour bourses d'études</p> <p>Total partiel : 2,1 milliards de dollars</p>	<p><b>Conseils subventionnaires</b></p> <p>Instituts de recherche en santé du Canada Conseil de recherches en sciences humaines Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie</p> <p><b>Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)</b> <b>Chaires de recherche du Canada (CRC)</b></p>	<p><b>Allocation pour l'éducation postsecondaire</b></p>
<p><b>Programme canadien pour l'épargne-études</b></p> <p>Subvention canadienne pour l'épargne-études Bon d'études canadien Total partiel : 903 millions de dollars</p>	<p>Total partiel : 2,6 milliards de dollars</p>	
<p><b>Programme canadien de prêts aux étudiants (bourses et prêts)</b></p> <p><b>Bourses à des étudiants fondées sur le mérite</b> Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Instituts de recherche en santé du Canada</p> <p><b>Bourses pour étudiants autochtones</b> Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), Programme de partenariats postsecondaires (PPP), Indspire</p> <p><b>Stratégie emploi jeunesse</b> Connexion compétences, Objectif carrière, emplois d'été Canada</p> <p>Total partiel : 2,1 milliards de dollars</p>	<p><b>Ministères fédéraux</b></p> <p>Santé Canada Fonds d'infrastructure</p> <p>Coûts administratifs – conseils subventionnaires (CFI, CRC)</p> <p>Total partiel : 926 millions de dollars</p>	
<p><b>Total : 5,1 milliards de dollars</b></p>	<p><b>Total : 3,5 milliards de dollars</b></p>	<p><b>Total : 3,7 milliards de dollars</b></p>

Sources : Comptes publics du Canada; rapports ministériels sur le rendement; calculs du DPB.

Note : Aux fins de la présente analyse, les contributions fédérales pour la formation du capital humain ne comprennent pas les programmes de formation, les stages d'apprentissage, les régimes d'encouragement à l'éducation permanente et les ententes sur le marché du travail.

### **Pourquoi le gouvernement fédéral subventionne-t-il l'éducation postsecondaire?**

Même si l'éducation, au Canada, relève en général de la compétence des provinces, le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle important, bien qu'indirect, à l'égard du financement de l'éducation postsecondaire (c'est-à-dire après les études secondaires), en raison de son intervention dans plusieurs secteurs stratégiques importants en lien avec l'éducation postsecondaire, notamment la politique économique, le développement des ressources humaines et les affaires autochtones.

### **À quoi ressemble le système d'éducation postsecondaire du Canada?**

En 2013-2014, l'éducation postsecondaire au Canada était une industrie de 35,1 milliards de dollars. Au total, plus de 2 millions d'étudiants étaient inscrits dans des établissements postsecondaires. Les frais de scolarité sont une source de revenus de plus en plus importante. En 2004-2005, les revenus totaux étaient évalués à 22,7 milliards de dollars : 54,2 % de cette somme provenait des gouvernements, et 20,7 %, des droits de scolarité et autres frais. En 2013-2014, ces parts étaient respectivement de 48,9 % (ou 17,2 milliards de dollars) et 24,7 % (ou 8,7 milliards de dollars).

### **À combien s'élèvent les dépenses du gouvernement fédéral?**

En 2013-2014, les dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire totalisaient environ 12,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une baisse par rapport au sommet de 12,8 milliards de dollars atteint en 2010-2011.

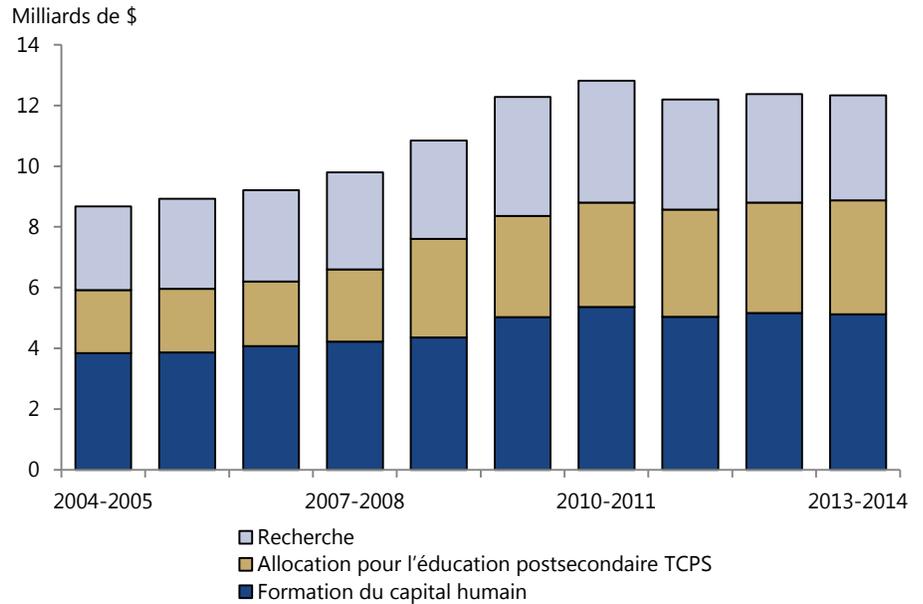
### **Quelle était la tendance des dépenses au cours des 10 dernières années?**

En 2004-2005, les dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire s'élevaient à près de 8,7 milliards de dollars. Elles ont augmenté progressivement, dépassant les 12,8 milliards de dollars en 2010-2011. Les dépenses liées à la formation du capital humain et au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) ont connu la plus forte hausse.

En 2011-2012, les dépenses pour la recherche, les infrastructures de recherche et les emplois pour étudiants ont commencé à baisser, en raison principalement de l'élimination progressive des mesures de relance fédérales prises en réponse à la crise financière. L'allocation pour le TCPS, les dépenses fiscales, les subventions et bons accordés en application du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) et les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) ont continué à augmenter en raison du nombre accru d'inscriptions et de la hausse des frais de scolarité. Malgré tout, les dépenses fédérales totales ont connu une baisse à compter de 2011-2012, tombant à 12,2 milliards de dollars avant de passer à 12,3 milliards de dollars en 2013-2014.

Figure 2 du résumé

Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire, selon le secteur d'activités



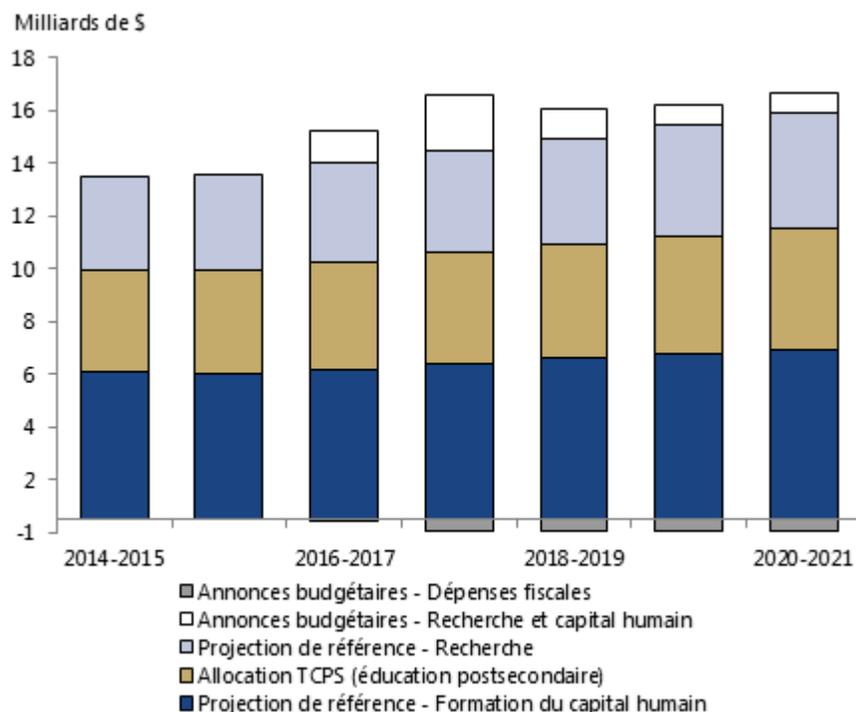
Sources : Statistique Canada, informations financières des universités et des collèges conférant des diplômes universitaires (2015); Finances Canada, *Avantage Canada : Le Plan budgétaire de 2007*; Comptes publics du Canada; calculs du DPB [en dollars historiques].

**Combien tous ces programmes pourraient-ils coûter dans cinq ans?**

Tenant compte des annonces faites récemment dans le cadre du Budget 2016, le DPB estime que les dépenses fédérales totales pour l'éducation postsecondaire dépasseront 15,7 milliards de dollars d'ici 2020-2021. (Figure 3 du résumé)

Figure 3 du résumé

### Projections des dépenses – Dépenses fédérales totales pour l'éducation postsecondaire



Sources : Statistique Canada, informations financières des universités et des collèges conférant des diplômes (2015); Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) 22.1; Comptes publics du Canada; rapports ministériels sur le rendement; rapports sur les plans et priorités; Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), rapport sur le Programme canadien de prêts aux étudiants en date du 31 juillet 2014; Budget 2016; et calculs du DPB.

### Qui s'inscrit au collège et à l'université?

Selon le DPB, environ 60 % des étudiants de niveau postsecondaire proviennent de familles à revenu élevé (c'est-à-dire des deux quintiles supérieurs de revenu familial disponible ou après impôt). Les hausses du financement accordé par le gouvernement fédéral pour la formation du capital humain ont surtout profité à ces familles, étant donné qu'une part grandissante de ce soutien est offert par l'entremise du régime fiscal ainsi que du PCEE et des REEE. En particulier, les crédits d'impôt non remboursables, tels que le crédit pour frais de scolarité, et les subventions pour l'épargne-études du REEE ont profité dans une très large mesure aux familles mieux nanties et à revenu élevé. Il est également à noter que même si les familles à revenu élevé ont réclamé [la plupart] des avantages fiscaux pour une année donnée, la valeur moyenne des crédits d'impôt personnel (soit pour les frais de scolarité, les études et les manuels scolaires) demandés par une famille pour une année donnée était mieux répartie parmi les quintiles d'impôt sur le revenu.

**Les engagements récents du gouvernement à rendre les études postsecondaires plus abordables changeront-ils la donne?**

La réaffectation des économies en dépenses fiscales (annulation des crédits pour études et manuels scolaires) en faveur d'une augmentation des bourses pour étudiants, de l'aide au remboursement des prêts étudiants et de l'aide à l'emploi pour les étudiants rendra probablement les études postsecondaires plus abordables pour certains Canadiens. Ces mesures, au cours des cinq prochaines années, représentent une hausse de 31 % et de 58 % par rapport à la projection de référence pour les prêts et bourses et les programmes d'emploi pour étudiants, respectivement. Ces mesures n'auront toutefois pas une grande incidence sur la distribution des dépenses fédérales totales pour l'éducation postsecondaire.

# 1. Introduction

---

## Pourquoi le gouvernement fédéral subventionne-t-il l'éducation postsecondaire?

De nombreux effets externes positifs sont associés à l'éducation postsecondaire de qualité. Par conséquent, l'offre des marchés ne sera probablement pas socialement optimale. L'un des buts importants des établissements d'enseignement postsecondaire est de former les étudiants et de créer ainsi une main-d'œuvre qualifiée. Ce sont les étudiants qui tireront le plus d'avantages de cette formation, puisqu'ils toucheront des revenus plus élevés tout au long de leur vie. La société dans son ensemble en profite aussi : hausse de la croissance économique à long terme, réduction du chômage, gains de productivité, équité et mobilité économique accrues<sup>1</sup>.

Même si l'éducation, au Canada, relève en général de la compétence des provinces, le gouvernement fédéral a toujours joué, bien qu'indirectement, un rôle à l'égard de l'éducation postsecondaire en raison de son intervention dans plusieurs secteurs stratégiques importants en lien avec l'éducation postsecondaire, notamment la politique économique, le développement des ressources humaines et les affaires autochtones. Le gouvernement fédéral a également pour responsabilité d'assurer la mobilité d'une province à l'autre de même qu'un accès équivalant aux services publics<sup>2</sup>. Le gouvernement fédéral a intérêt à combler les lacunes du marché en matière de formation du capital humain et de recherche, d'où son rôle indirect.

Le présent rapport fournit une analyse des dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire au Canada<sup>3</sup>, ainsi qu'un examen de l'évolution du soutien offert par le gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire au cours des 10 dernières années et, dans la mesure du possible, une analyse des effets redistributifs des programmes fédéraux. Il présente également des projections jusqu'en 2020-2021, dans le but d'examiner l'orientation du soutien fédéral, et tient compte de l'incidence des annonces récentes du gouvernement actuel relatives à l'éducation postsecondaire<sup>4</sup>.

## 2. L'éducation postsecondaire au Canada

---

### Aperçu de l'éducation postsecondaire en 2013

Nombre d'étudiants de niveau postsecondaire à temps plein et à temps partiel : **2 023 191**

Frais de scolarité moyens pour les étudiants canadiens de premier cycle à temps plein : **5 767 \$**

Pourcentage des diplômés ayant obtenu des prêts étudiants : **46 %**

Dette moyenne à la remise des diplômes : **22 276 \$**

Pourcentage de Canadiens âgés de 25 à 64 ans qui détiennent un diplôme collégial ou professionnel, un diplôme d'une école de métier ou un certificat universitaire inférieur au baccalauréat : **37 %**

Pourcentage de Canadiens âgés de 25 à 64 ans détenant un diplôme universitaire (du baccalauréat au doctorat) : **28 %**

Pourcentage du PIB provenant des dépenses en éducation postsecondaire (toutes les sources) : **2,8 %**

Moyenne pour l'OCDE : **1,6 %**

Revenus totaux des universités et collèges (en milliards de dollars) : **35,1 \$**

Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire (en milliards de dollars) : **12,3 \$**

Sources : Statistique Canada (2015c), (2014a), (2014c); OCDE (2014); Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) (2014); calculs du DPB.

L'éducation postsecondaire au Canada est une industrie de 35,1 milliards de dollars. Elle a connu une croissance en termes réels de plus de 2,9 % par année depuis 2004-2005, soit, en moyenne, 0,9 % de plus que la croissance économique réelle. Au cours de cette période, le financement direct offert par le gouvernement aux universités, qui représentait 54,2 % des revenus totaux des établissements, est passé à 48,9 %. Les droits de scolarité et autres frais, qui constituaient 20,7 % des revenus en 2004-2005, ont atteint 24,7 % en 2013-2014. La part restante des revenus (totalisant 25 % en 2004-2005 et 26,4 % en 2013-2014) provient de dons, de subventions<sup>5</sup>, d'investissements et de ventes. (Tableau 2-1)

De 2004-2005 à 2013-2014, les frais de scolarité n'ont cessé d'augmenter, en moyenne de 1,7 % de plus que le taux d'inflation, tel que déterminé à l'aide de l'indice des prix à la consommation (PIC<sup>6</sup>). Au cours de cette période, le nombre total d'inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire a connu une croissance moyenne de 2 % par année, pour atteindre 2 048 000<sup>7</sup>. Le taux de participation de Canadiens âgés de 15 à 29 ans à des programmes d'études postsecondaires a également augmenté, passant de 18,9 % en 2004-2005 à 21,4 % en 2013-2014<sup>8</sup>. (Figure 2-1)

**Tableau 2-1 Total des revenus des universités et des collèges, selon le type de fonds, en pourcentage des revenus totaux**

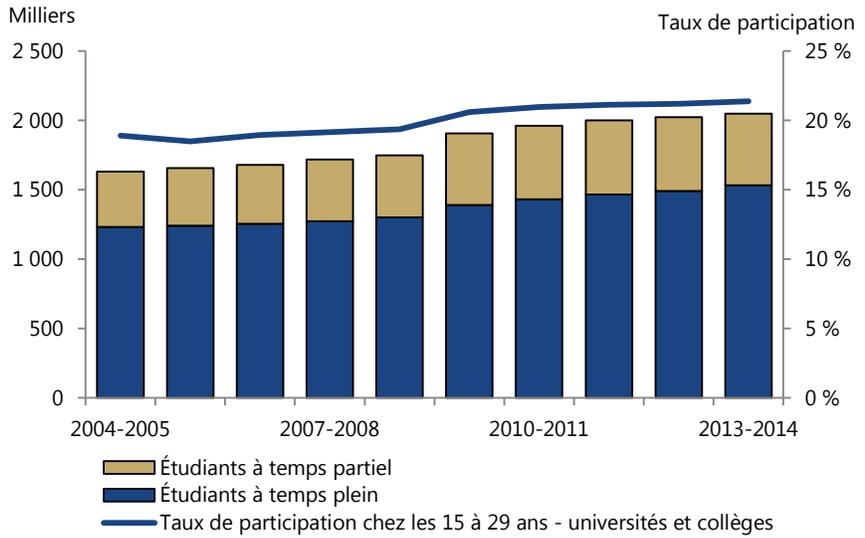
	<b>2004-2005</b>	<b>2013-2014</b>
Fédéral	11,6 %	9,4 %
Non fédéral	42,6 %	39,5 %
<b>Total – gouvernement</b>	<b>54,2 %</b>	<b>48,9 %</b>
<b>Droits de scolarité et autres frais</b>	<b>20,7 %</b>	<b>24,7 %</b>
Dons	4,2 %	3,3 %
Subventions	6,2 %	5,6 %
Investissements	3,1 %	6,7 %
Ventes	8,1 %	8,2 %
Divers	3,5 %	2,7 %
<b>Total – autres</b>	<b>25,0 %</b>	<b>26,4 %</b>

Sources : Statistique Canada, informations financières des universités et des collèges conférant des diplômes universitaires; calculs du DPB.

Note : Certains totaux peuvent être inexacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

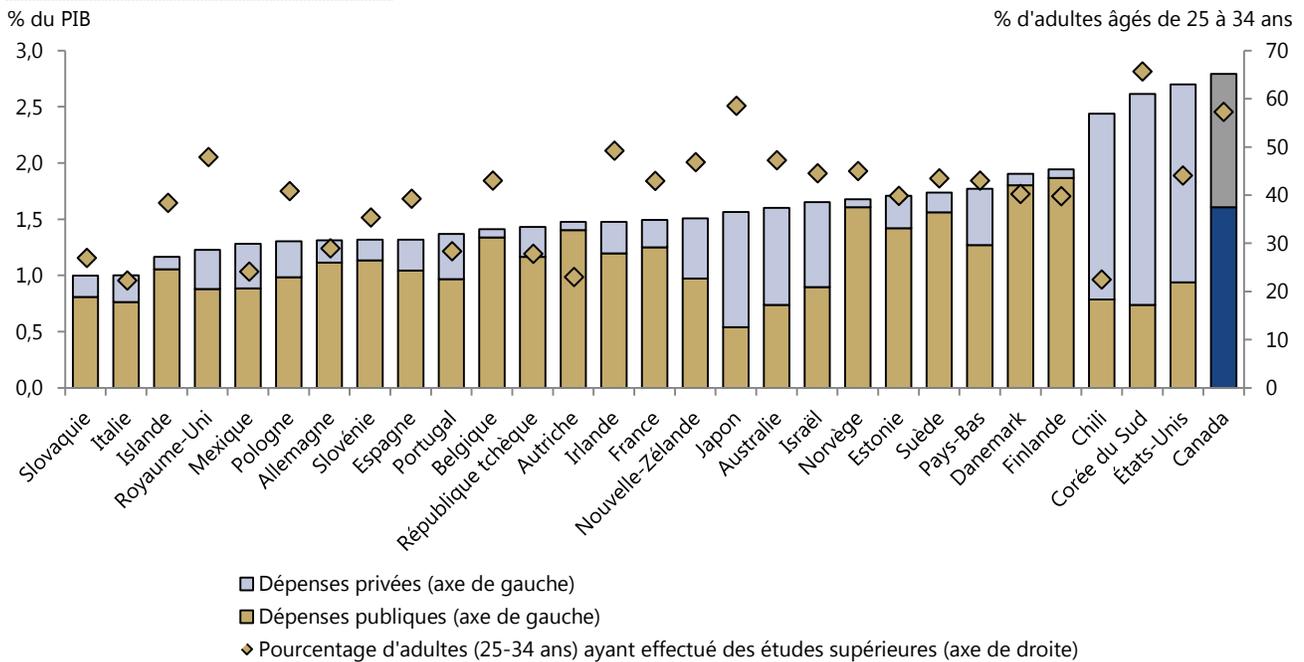
Au Canada, le taux de diplômés au niveau postsecondaire est élevé. En 2012, 57,3 % des Canadiens âgés de 25 à 34 ans détenaient un diplôme de niveau collégial ou universitaire, ce qui plaçait le Canada au troisième rang des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), après la Corée du Sud (65,7 %) et le Japon (58,6 %). Les dépenses du Canada pour l'éducation postsecondaire ont atteint 2,8 % du produit intérieur brut en 2011, soit le pourcentage le plus élevé parmi les pays membres de l'OCDE<sup>9</sup>.

**Figure 2-1 Inscriptions au niveau postsecondaire**



Sources : Statistique Canada, Effectifs postsecondaires, selon le statut de l'étudiant, pays de citoyenneté et sexe; calculs du DPB. Taux de participation (axe de droite).

**Figure 2-2 Dépenses et diplômés au niveau postsecondaire, 2011-2012**



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.

Note : Les données sur les inscriptions sont celles de 2011, sauf dans le cas du Canada (2010) et du Chili (2012). Les données sur la diplômés sont celles de 2012.

# 3. Contribution fédérale à l'éducation postsecondaire

Les dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire mettent en général l'accent sur deux grands buts économiques : la formation du capital humain et la recherche. Par ailleurs, une part du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est affectée théoriquement à l'enseignement postsecondaire, à l'appui des systèmes d'éducation postsecondaire provinciaux<sup>10</sup>.

**Figure 3-1** Dépenses pour l'éducation postsecondaire, selon les principaux volets, 2013-2014

FORMATION DU CAPITAL HUMAIN	RECHERCHE	TRANSFERT CANADIEN POUR LES PROGRAMMES SOCIAUX
<b>Mesures fiscales</b> Crédits d'impôt pour frais de scolarité Crédits d'impôt pour études Crédits d'impôt pour manuels scolaires Report d'impôt lié aux régimes enregistrés d'épargne-études Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants Exonération du revenu pour bourses d'études Total partiel : 2,1 milliards de dollars	<b>Conseils subventionnaires</b> Instituts de recherche en santé du Canada Conseil de recherches en sciences humaines Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie <b>Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)</b> <b>Chaires de recherche du Canada (CRC)</b> Total partiel : 2,6 milliards de dollars	<b>Allocation pour l'éducation postsecondaire</b>
<b>Programme canadien pour l'épargne-études</b> Subvention canadienne pour l'épargne-études Bon d'études canadien Total partiel : 903 millions de dollars		
<b>Programme canadien de prêts aux étudiants (bourses et prêts)</b> <b>Bourses à des étudiants fondées sur le mérite</b> Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Instituts de recherche en santé du Canada <b>Bourses pour étudiants autochtones</b> Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), Programme de partenariats postsecondaires (PPP), Indspire <b>Stratégie emploi jeunesse</b> Connexion compétences, Objectif carrière, Emplois d'été Canada Total partiel : 2,1 milliards de dollars	<b>Ministères fédéraux</b> Santé Canada Fonds d'infrastructure Coûts administratifs – conseils subventionnaires (CFI, CRC) Total partiel : 926 millions de dollars	
<b>Total : 5,1 milliards de dollars</b>	<b>Total : 3,5 milliards de dollars</b>	<b>Total : 3,7 milliards de dollars</b>

Sources : Comptes publics du Canada; rapports ministériels sur le rendement; calculs du DPB.

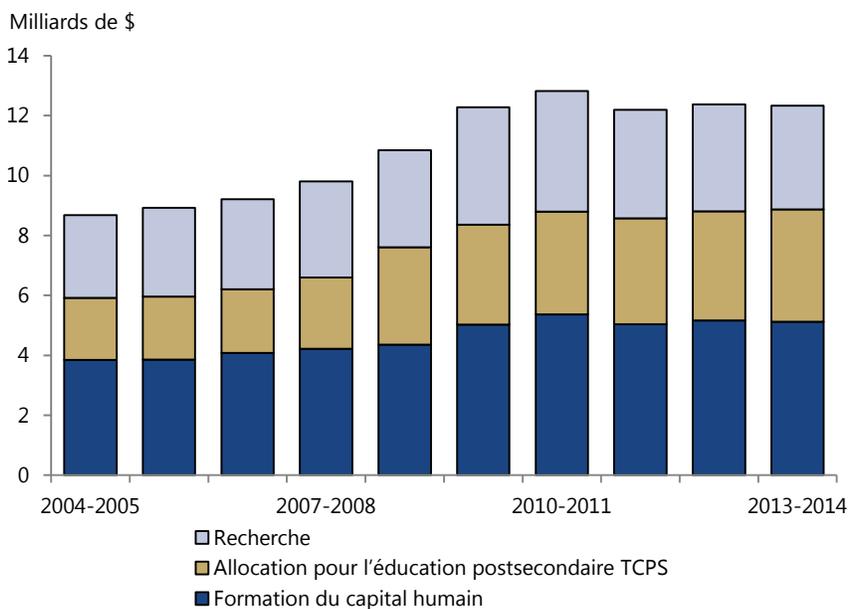
Note : Aux fins de la présente analyse, les contributions fédérales pour la formation du capital humain ne comprennent pas les programmes de formation, les stages d'apprentissage, les régimes d'encouragement à l'éducation permanente et les ententes sur le marché du travail.

Le financement pour la formation du capital humain comprend toutes les dépenses fiscales et de programmes<sup>11</sup> qui aident les particuliers à financer des études postsecondaires dans des établissements conférant des diplômes, et à profiter de ces études. Les investissements dans la recherche englobent tous les fonds acheminés par l'entremise d'établissements d'enseignement postsecondaire dans le but de soutenir la création du savoir et l'infrastructure de recherche.

En 2004-2005, les dépenses fédérales totales pour l'éducation postsecondaire frôlaient les 8,7 milliards de dollars. Elles ont augmenté progressivement pour dépasser les 12,8 milliards de dollars en 2010-2011. Elles ont légèrement diminué depuis, en raison de l'élimination progressive des mesures fédérales de relance prises en réponse à la crise financière. Les contributions fédérales totales pour l'éducation postsecondaire s'élevaient à 12,3 milliards de dollars en 2013-2014.

En 2004-2005, la formation du capital humain représentait 44,3 % des fonds alloués, la recherche, 31,8 % et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 23,9 %. En 2013-2014, ces parts étaient de 41,5 %, 28,2 % et 30,5 % respectivement.

**Figure 3-2** Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire, par secteur d'activités



Sources : Statistique Canada, informations financières des universités et des collèges conférant des diplômes universitaires (2015); Finances Canada, *Avantage Canada : Le Plan budgétaire de 2007*; Comptes publics du Canada; calculs du DPB [en dollars historiques].

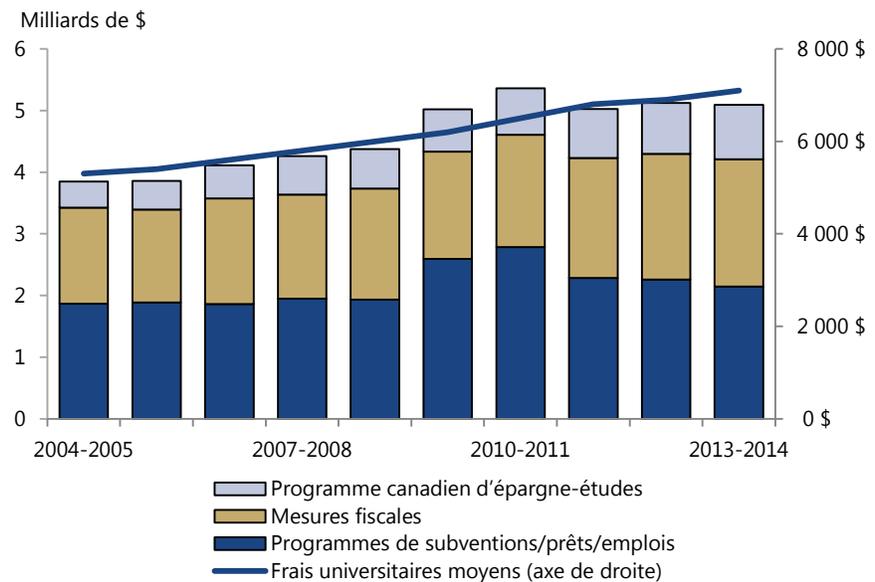
### 3.1. Formation du capital humain

De 2004-2005 à 2013-2014, les dépenses fédérales en capital humain sont passées de 3,8 milliards à plus de 5 milliards de dollars. Les hausses du financement accordé par le gouvernement fédéral pour la formation du capital humain ont surtout profité aux familles à revenu élevé, étant donné qu'une part croissante de ce soutien est offert par l'entremise du régime fiscal et du PCEE. (Figure 3-3)

En particulier, les crédits d'impôt non remboursables, tels que le crédit pour frais de scolarité, ainsi que les subventions pour l'épargne-études des REEE profitent dans une très large proportion aux familles bien nanties et à revenu élevé<sup>12</sup>. Les dépenses fiscales et celles du PCEE ont souvent excédé les dépenses liées aux prêts et aux bourses accordés aux étudiants canadiens.

Figure 3-3

#### Dépenses fédérales en capital humain



Sources : Ministère des Finances, rapports sur les dépenses fiscales; BD/MSPS 22.1; calculs du DPB; rapports du BSIF. Dépenses en capital humain – en milliards de dollars (axe de gauche); Frais de scolarité (axe de droite).

#### Dépenses fiscales

Les crédits et les exonérations d'impôt sont des recettes cédées que le gouvernement aurait autrement perçues. Pour un exercice donné, les dépenses fiscales totales représentent la somme des crédits pour l'exercice en cours et les exercices précédents qui sont réclamés.

Par l'entremise du régime fiscal, le gouvernement fédéral aide financièrement les étudiants et leurs familles à payer des études postsecondaires. Voici des exemples de mesures et crédits fiscaux :

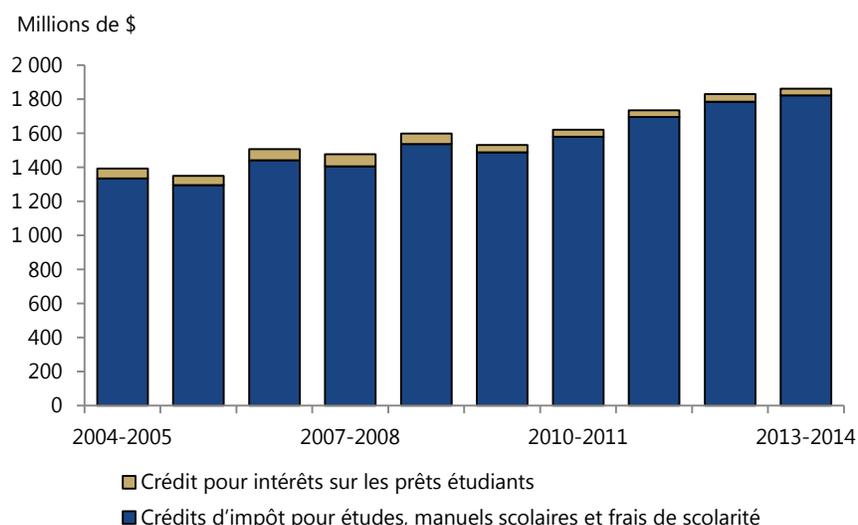
- Crédit d'impôt pour frais de scolarité
- Crédit d'impôt pour études
- Crédit d'impôt pour manuels scolaires

- Crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants
- Exonération du revenu provenant de bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien<sup>13</sup>
- Report d'impôt lié aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)<sup>14</sup>

Le DPB s'est servi de la base de données et du modèle de simulation fiscale et des rapports sur les dépenses fiscales du ministère des Finances pour évaluer les tendances en matière de dépenses fiscales pour l'éducation postsecondaire. (L'annexe A.1 décrit en détail la méthodologie et les résultats obtenus.)

En 2004-2005, les dépenses fiscales totales pour l'éducation postsecondaire étaient évaluées à plus de 1,5 milliard de dollars<sup>15</sup>. En 2013-2014, elles dépassaient les 2 milliards de dollars selon les estimations. Les dépenses fiscales se rapportent surtout aux crédits d'impôt pour **études, manuels scolaires et frais de scolarité**, lesquels sont passés de 1,3 milliard de dollars en 2004-2005 à 1,8 milliard de dollars en 2013-2014<sup>16</sup>. (Figure 3-4)

**Figure 3-4** Crédits d'impôt non remboursables liées à l'éducation postsecondaire



Sources : Ministère des Finances, rapports sur les dépenses fiscales; BD/MSPS 22.1; calculs du DPB.

Note : Il est question des dépenses fiscales liées aux REEE à la section sur le PCEE.

**Les crédits d'impôt pour études, manuels scolaires et frais de scolarité** sont des crédits non remboursables, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être utilisés que pour réduire les impôts à payer. Ces trois crédits peuvent toutefois être transférés à un membre de la famille ou reportés et utilisés plus tard. La hausse des dépenses fiscales est attribuable en grande partie aux crédits qui ne sont pas réclamés par l'étudiant l'année même où ils ont été obtenus. Au cours des 10 dernières années, ces crédits ont de plus en

plus été transférés à un conjoint, un parent ou un grand-parent ou ont été reportés (crédit obtenu pour un exercice précédent) et réclamés lorsque la personne devait payer des impôts.

De 2004-2005 à 2013-2014, malgré la hausse totale des dépenses en crédits d'impôt pour études, manuels scolaires et frais de scolarité, les crédits obtenus et utilisés la même année ont diminué en valeur et en pourcentage, passant de 530 millions à 527 millions de dollars, et de 39,7 % à 28,9 %.  
(Figure 3-5)

Le montant total des crédits transférés à un membre de la famille a augmenté (de 460 millions à 570 millions de dollars), mais il a diminué en pourcentage (de 34,5 % à 31,3 %). Les dépenses liées aux crédits reportés d'exercices précédents ont plus que doublé (passant de 345 millions à 725 millions de dollars). Ce sont les crédits les plus souvent réclamés, leur part étant passée de 25,8 % à 39,8 %. (Encadré 3-1)

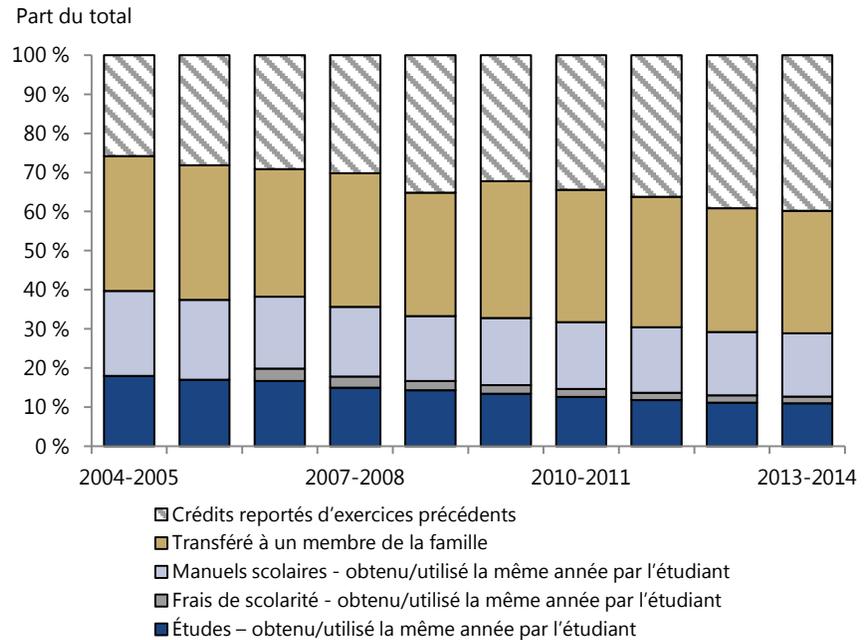
### **Encadré 3-1 – Crédits non utilisés pour études, manuels scolaires et frais de scolarité**

Les tendances indiquent que les étudiants ont droit à plus de crédits d'impôt qu'ils ne peuvent en utiliser ou transférer pour un exercice donné.

En 2010-2011, on évaluait à 20,3 milliards de dollars les crédits non utilisés pour études, manuels scolaires et frais de scolarité. En 2013-2014, on estimait ce montant à plus de 27 milliards de dollars, ce qui représente un manque à gagner en recettes fiscales de 4,2 milliards de dollars.

Ce montant ne figure pas dans les états financiers du gouvernement du Canada.

**Figure 3-5** Crédits d'impôt pour frais de scolarité, manuels scolaires et études (parts relatives)



Sources : Ministère des Finances, rapports sur les dépenses fiscales de 2004 à 2014; calculs du DPB.

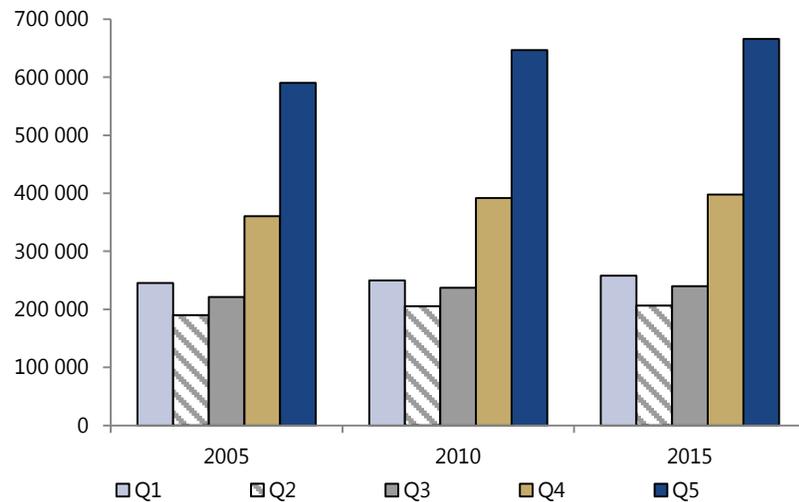
## Effets redistributifs

### Qui s'inscrit au collège et à l'université?

Au cours des 10 dernières années, même si l'on tient compte de l'augmentation du nombre d'inscriptions, le DPB estime qu'environ 60 % des étudiants de niveau postsecondaire font partie de familles à revenu élevé (c'est-à-dire de familles appartenant aux deux quintiles supérieurs). La figure 3-6 ci-dessous présente des données fiscales sur le nombre de personnes qui demandent le remboursement de frais de scolarité pour un exercice donné, selon les quintiles de revenu familial disponible (après impôt)<sup>18</sup>. Elle illustre le nombre total de personnes ayant indiqué avoir payé des frais de scolarité pour un exercice donné et le nombre d'étudiants ayant transféré le crédit pour frais de scolarité à un membre de famille qui a un revenu supérieur.

Grâce à ces données, il est possible de se faire une idée de la situation financière des familles comptant au moins une personne au collège ou à l'université. (Voir l'annexe A.1 pour une description détaillée de la méthodologie employée pour obtenir ces résultats ainsi que les tableaux de données.)

**Figure 3-6** Nombre de particuliers demandant le remboursement de frais de scolarité, selon le revenu familial après impôt (en quintiles)



Source : Calculs réalisés par le DPB à l'aide du BD/MSPS 22.1. Q 1 correspond au quintile inférieur de revenu et Q5, au quintile supérieur. Nombre de déclarants demandant un crédit pour frais de scolarité (axe de gauche).

Selon le DPB, en 2005, 36,7 % des déclarants (environ 590 000 personnes) faisaient partie de familles du quintile de revenu après impôt le plus élevé, et 22,4 % (environ 360 500 personnes), de familles du quatrième quintile<sup>19</sup>.

Plus de 245 400 étudiants (soit 15,3 %) font partie de familles du quintile le plus bas; 189 900 étudiants (11,8 %), de familles du deuxième quintile; et 221 000 étudiants (13,8 %), de familles du quintile intermédiaire.

Selon le DPB, en 2015, les pourcentages d'étudiants faisant partie de familles du quintile supérieur et du quatrième quintile de revenu après impôt atteignaient 37,7 % et 22,5 %, respectivement. (Figure 3-6)

### Qui profite des crédits d'impôt non remboursables?

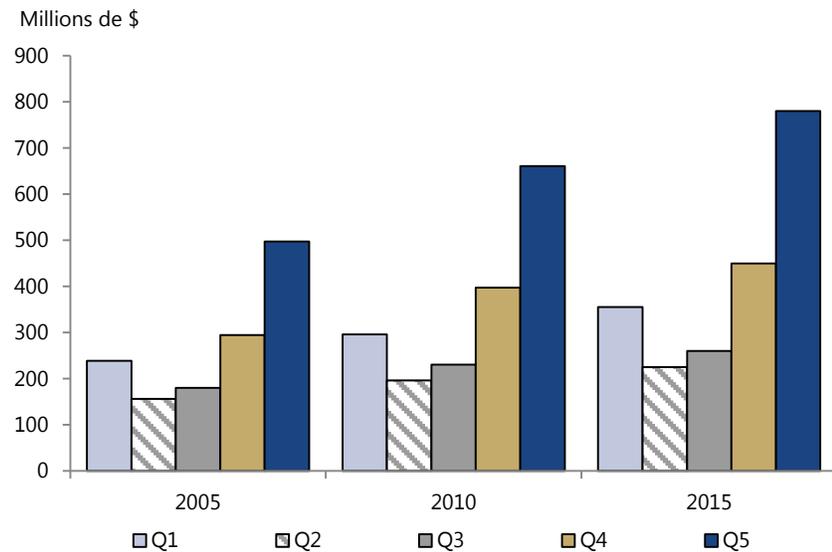
Ce sont les familles à revenu élevé qui profitent le plus des crédits d'impôt non remboursables. Du 1,4 milliard de dollars dépensé pour ces quatre mesures fiscales en 2005<sup>20</sup>, les familles appartenant au quintile de revenu après impôt le plus élevé ont reçu 497,6 millions de dollars (soit 36,4 % du montant total). Au fil du temps, la part que reçoivent ces familles a augmenté. En 2015, celles-ci avaient reçu 780,5 millions de dollars (37,7 %).

De 2005 à 2015, les familles des deuxième, troisième et quatrième quintiles sont celles qui ont profité le moins de ces crédits. Au cours de cette période, la part des familles du quatrième quintile représentait 21-22 % des dépenses fiscales, celle des familles du quintile intermédiaire, 12-13 % et celles des familles du deuxième quintile, 10-11 %. Les familles du quintile de revenu

après impôt le plus bas ont demandé un remboursement de 355,7 millions de dollars en crédit d'impôt, ce qui représente 17,2 %.

Figure 3-7

**Répartition des dépenses fiscales non remboursables (crédits pour frais de scolarité, manuels scolaires, études et intérêts sur les prêts étudiants), selon le quintile du revenu familial après impôt**



Source : Calculs réalisés par le DPB à l'aide du BD/MSPS 22.1 de Statistique Canada.

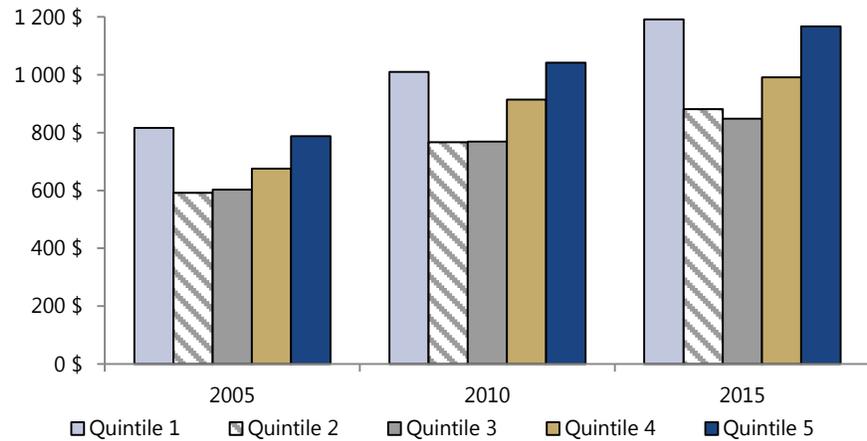
Note : Q1 correspond au quintile inférieur de revenu familial après impôt, et Q5, au quintile supérieur.

Même si les familles ayant le revenu le plus élevé ont réclamé [la plupart] des avantages fiscaux pour une année donnée, la valeur moyenne des crédits d'impôt personnel (soit pour frais de scolarité, études et manuels scolaires) demandés par une famille était mieux répartie parmi les quintiles d'impôt sur le revenu. En 2005, la valeur moyenne des crédits réclamés était de 816 \$ pour les familles du quintile inférieur et de 787 \$ pour les familles du quintile supérieur. En 2015, la valeur moyenne des crédits pour études, manuels scolaires et frais de scolarité était passée à 1 191 \$ pour les familles du quintile inférieur et à 1 167 \$ pour les familles du quintile supérieur.

Plus de 75 % des familles économiques du quintile inférieur qui demandent un remboursement des dépenses liées aux frais de scolarité sont des personnes seules. Ces étudiants seuls étaient également plus susceptibles de reporter les crédits au lieu de les utiliser l'année même (car ils avaient un faible revenu imposable). Les familles du quintile supérieur qui demandent un remboursement des dépenses liées aux frais de scolarité comptaient presque toujours au moins deux personnes et étaient beaucoup plus susceptibles d'utiliser les crédits la même année pour réduire le montant d'impôt à payer.

Les familles des trois quintiles intermédiaires ont réclamé, en moyenne, des crédits légèrement inférieurs. En 2015, la valeur de ces crédits allait de 848 \$ (quintile intermédiaire) à 991 \$ (deuxième quintile supérieur). Tout comme les familles du quintile supérieur, les familles de ces trois quintiles étaient plus susceptibles d'utiliser les crédits la même année pour réduire le montant d'impôt à payer. (Voir Figure 3-8)

**Figure 3-8** Valeur moyenne des crédits réclamés (frais de scolarité, études, manuels scolaires) par famille, selon le quintile du revenu familial après impôt



Source : Calculs réalisés par le DPB à l'aide du BD/MSPS 22.1 de Statistique Canada.

Note : Le quintile 1 correspond au quintile inférieur de revenu familial après impôt, et le quintile 5, au quintile supérieur.

Étant donné que les dépenses fiscales ne sont pas considérées comme des programmes aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il n'est pas nécessaire de les examiner tous les cinq ans pour déterminer si elles sont efficaces et utiles<sup>21</sup>.

**Tableau 3-1** Paliers de revenu familial disponible (après impôt), par quintile

Quintile (Q)	2005	2010	2015
Inférieur – Q1	Min.-19 638 \$	Min.- 23 281 \$	Min.- 25 645 \$
Deuxième– Q2	19 639 \$-33 127 \$	23 282 \$- 38 526 \$	25 646 \$- 42 269 \$
Intermédiaire – Q3	33 128 \$- 48 552 \$	38 527 \$- 56 364 \$	42 270 \$- 62 122 \$
Quatrième – Q4	48 553 \$- 73 523 \$	56 365 \$-85 081 \$	62 123 \$- 94 640 \$
Supérieur - Q5	73 524 \$-Max.	85 082 \$-Max.	94 641 \$-Max.

Source : BD/MSPS 22.1; calculs du DPB, en dollars historiques

## Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE)

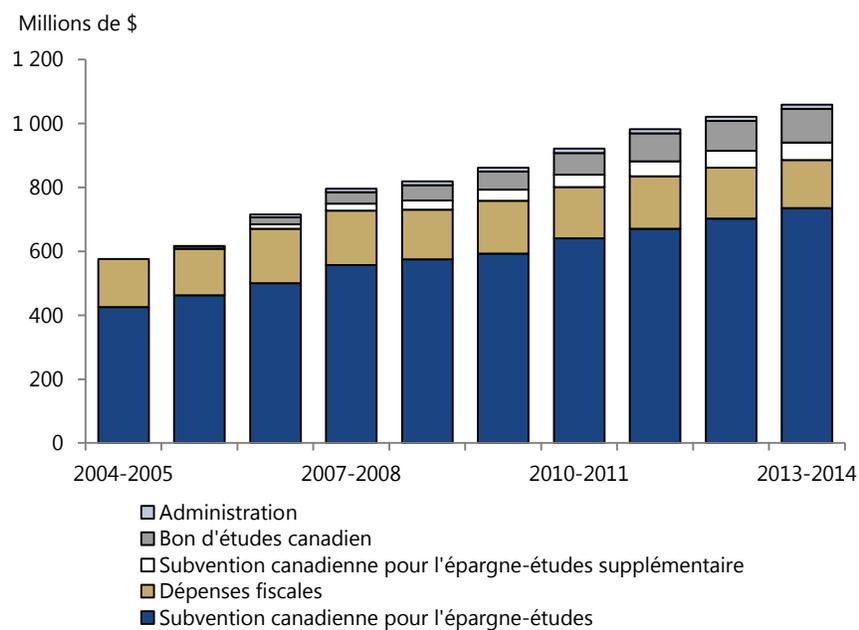
Le PCEE vise à « encourager le financement des études postsecondaires des enfants par la constitution, dès le premier âge de ceux-ci, d'une épargne<sup>22</sup> ». Le programme fait appel à des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) comme incitatifs à l'épargne, par exemple :

- La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)
- La Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE-S)
- Le Bon d'études canadien (BEC)
- Le report d'impôt sur le rendement des capitaux investis dans les REEE

L'annexe A.2 contient des informations plus détaillées sur les REEE. D'après le DPB, les dépenses totales liées au PCEE (si l'on tient compte des dépenses fiscales) ont presque doublé de 2004-2005 à 2013-2014 (passant de 583 millions à 1,1 milliard de dollars).

Figure 3-9

### Dépenses totales pour le Programme canadien d'épargne-études



Source : Rapports statistiques annuels du Programme canadien d'épargne-études<sup>23</sup>.

Le gouvernement a apporté des améliorations au programme (Bon d'études canadien et Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire) en 2004 et en 2005 pour inciter les Canadiens à revenus faibles et modestes à y participer.<sup>24</sup> En 2013-2014, le Bon d'études canadien et la SCEE-S représentaient 14,7 % des dépenses de programme.

Le DPB et Statistique Canada ont analysé les effets redistributifs des REEE à l'aide de microdonnées tirées de l'Enquête sur la sécurité financière. (Voir l'annexe A.2 pour des renseignements détaillés sur la méthodologie et les résultats.) D'après cette analyse, le patrimoine ou la valeur nette patrimoniale sont les paramètres qui permettent le mieux de prédire si une famille aura un REEE<sup>25</sup>.

En 2005, les familles du quintile supérieur de valeur nette patrimoniale étaient 28 % plus susceptibles qu'une famille du quintile inférieur de valeur nette patrimoniale de détenir un REEE. La famille du quintile supérieur avait en moyenne investi 20 000 \$ de plus dans un REEE que la famille du quintile inférieur.

En 2012, les familles faisant partie du quintile supérieur de valeur nette patrimoniale étaient 34 % plus susceptibles de détenir un REEE. Elles y avaient en moyenne investi 26 380 \$ de plus que les familles du quintile inférieur<sup>26</sup>.

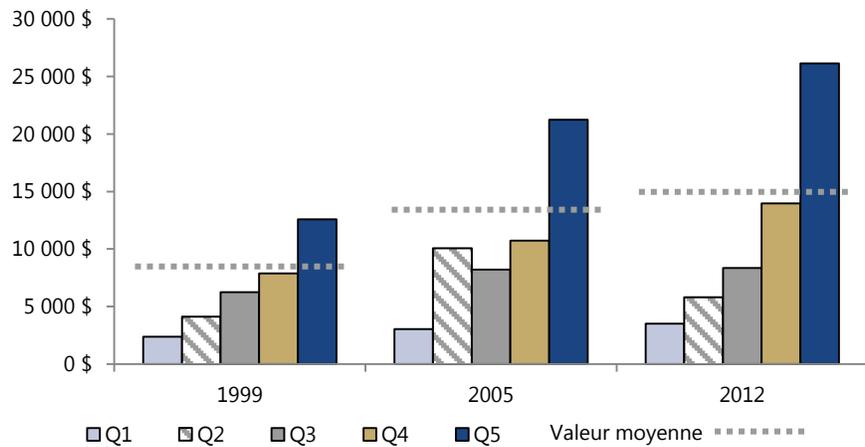
Le revenu, qui est étroitement lié à la valeur nette patrimoniale, n'influencit pas de manière significative les résultats de régression<sup>27</sup>. Une évaluation réalisée récemment par le gouvernement révèle toutefois que les dépenses de programme profitent dans une très large mesure aux familles à revenu élevé<sup>28</sup>.

### Encadré 3-2 – Bénéficiaires de subventions canadiennes pour l'épargne-études

En 2013, plus de 400 millions de dollars en subventions (49 % des dépenses en subventions et en bons) ont été distribués à des familles dont le revenu de ménage était de 90 000 \$ ou plus; de ce montant, 280 millions de dollars (32 %) ont été versés à des familles gagnant 125 000 \$ ou plus.

Source : ESDC, Rapport d'évaluation sommative sur le PCEE (2015)

**Figure 3-10** Valeur moyenne des REEE, selon le quintile de valeur nette patrimoniale des familles



Sources : Statistique Canada; Enquêtes sur la sécurité financière 1999, 2005, 2012; totalisations personnalisées de Statistique Canada. Le quintile 1 correspond au quintile inférieur de valeur nette patrimoniale; le quintile 5, au quintile supérieur.

Bien que les familles du quintile inférieur profitent des dernières améliorations au programme, les familles du quintile supérieur et, dans une moindre mesure, celles du quatrième quintile continuent de les devancer (Figure 3-10). C'est peut-être le résultat d'effets cumulatifs : les familles très fortunées sont à la fois plus susceptibles de cotiser à un REEE et plus susceptibles d'y mettre plus d'argent. Il se peut également qu'il y ait un effet « grand-parental », c'est-à-dire que les membres les plus âgés de la famille ont à leur disposition une plus grande fortune et utilisent le programme<sup>29</sup>.

### Prêts et bourses d'études au Canada

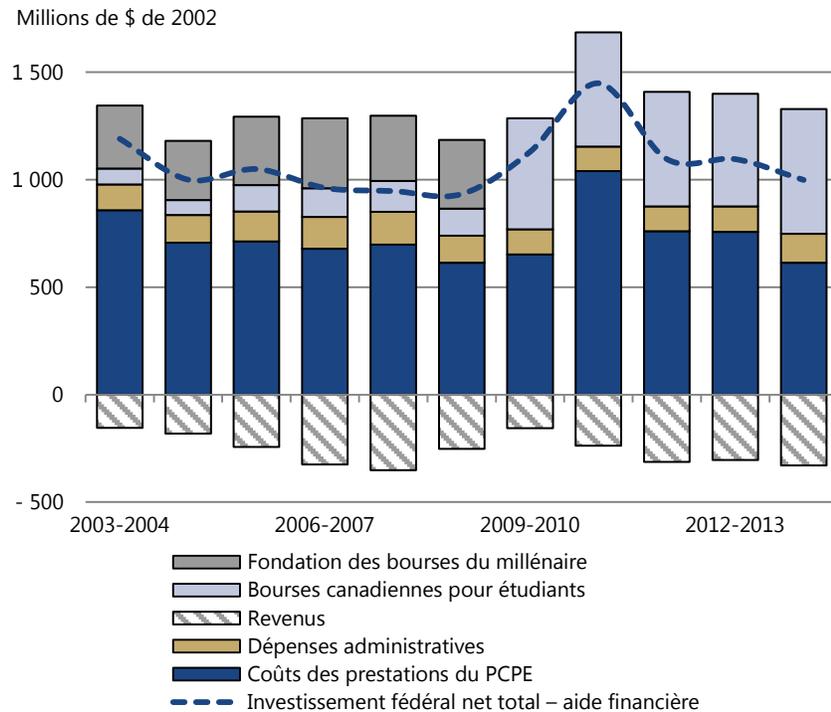
Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) vise à aider les étudiants qui démontrent un besoin financier à faire des études postsecondaires. Il englobe les **bourses**, les **prêts** et l'**aide au remboursement** de prêts étudiants<sup>30</sup>. (L'annexe A.3 donne plus de détails au sujet de ce programme.)

De 2004-2005 à 2013-2014, le nombre d'étudiants participant au programme est passé de 340 000 à 498 000. La valeur des nouveaux prêts accordés au cours d'une année donnée a également augmenté au cours de la même période (passant de 1,6 milliard à 2,7 milliards de dollars).

Les prêts non remboursables sont passés de 364 millions de dollars en 2004-2005 à 715 millions de dollars en 2013-2014. En 2004-2005, le coût net total du PCPE (et des bourses du millénaire) a atteint 1,05 milliard de dollars. En 2013-2014, le coût net total du PCPE (incluant les bourses canadiennes pour étudiants) s'élevait à 1,2 milliard de dollars.

Figure 3-11

### Tendances des dépenses totales pour le Programme canadien des prêts aux étudiants et les bourses du millénaire



Sources : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, rapports actuariels sur le Programme canadien de prêts aux étudiants de 2003-2004 à 2012-2013; Comptes publics du Canada; rapports annuels sur le Programme canadien de prêts aux étudiants de 2003-2004 à 2012-2013; calculs réalisés par le DPB à l'aide de l'IPC (en dollars 2002).

Note : Les dépenses fédérales nettes totales pour l'aide financière comprennent le coût net total du PCPE et les bourses du millénaire avant 2009.

Le coût total net du PCPE est calculé comme suit :

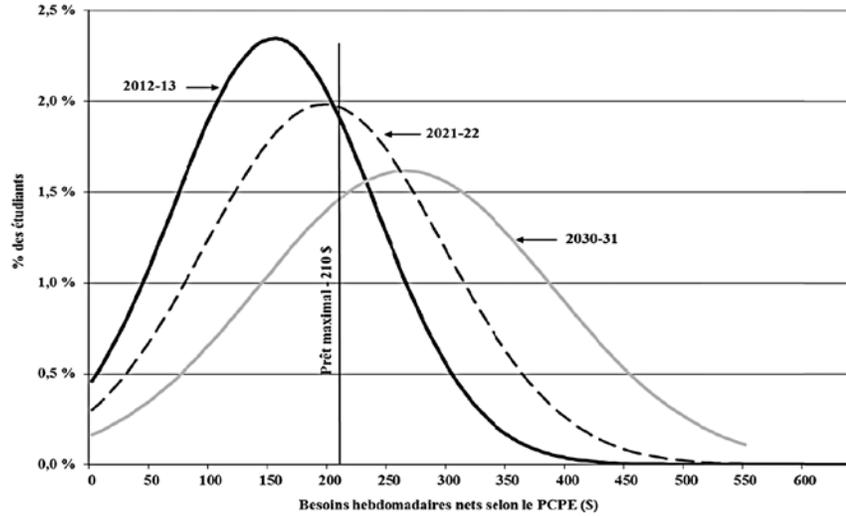
Bourses + coût des avantages des prêts (intérêts pendant les études + créances irrécouvrables + dépenses liées au programme d'aide au remboursement + paiements de remplacement aux provinces) + frais administratifs - recettes

Les données présentent à la fois les besoins croissants et les besoins croissants non satisfaits. De 2010-2011 à 2013-2014, le pourcentage d'étudiants à temps plein ayant recours à un prêt est passé de 34,3 % à 39 %. Au cours de la même période, on estime que le pourcentage d'étudiants dont les besoins égalaient ou dépassaient les montants qu'ils pouvaient emprunter a augmenté de 29,0 % à 35,7 %.

Selon les paramètres actuels du programme, on estime que d'ici 2020-2021, 48,9 % des étudiants auront des besoins qui égalent ou dépassent la limite fixée pour les prêts (Figure 3-12). Les plafonds établis pour les prêts et les bourses limitent dans les faits les coûts totaux du programme (compte tenu surtout de la hausse du taux de participation), mais les besoins non satisfaits augmentent en conséquence.

Figure 3-12

Courbe des besoins nets projetés des étudiants de niveau universitaire – Programme canadien de prêts aux étudiants



Source : Rapport actuariel sur le PCPE en date du 31 juillet 2014, Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada.

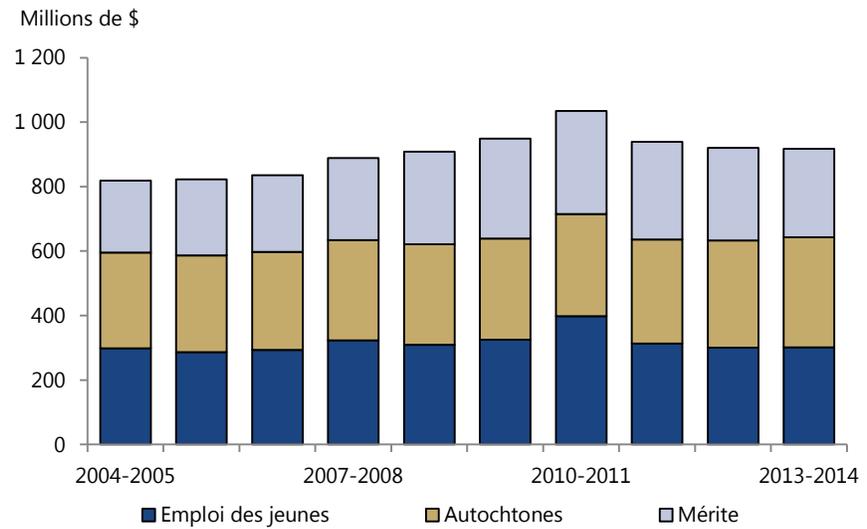
Dépenses additionnelles pour la formation du capital humain : éducation postsecondaire des Autochtones, programmes d'emploi pour étudiants et bourses fondées sur le mérite

Le gouvernement fédéral appuie l'**éducation postsecondaire des Autochtones** par l'entremise de programmes qui visent à aider les étudiants à payer les frais de scolarité, les manuels scolaires et les frais de transport et de subsistance, ainsi qu'à financer les établissements d'enseignement pour qu'ils développent des programmes pour étudiants autochtones. Le gouvernement fédéral finance également **Indspire**, un organisme caritatif dirigé par des Autochtones qui a pour mission d'inciter les jeunes à poursuivre leurs études et à les appuyer dans leurs démarches.

La **Stratégie emploi jeunesse** met à contribution 11 ministères et organismes fédéraux. Elle permet d'aider les jeunes, en particulier ceux qui se heurtent à des obstacles pour trouver un emploi, à obtenir de l'information et à acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail. **Les subventions et les bourses fondées sur le mérite** sont offertes surtout par des conseils subventionnaires pour aider les étudiants à poursuivre des études supérieures. (Voir l'annexe A.4 pour plus de précisions à ce sujet.)

En 2004-2005, les dépenses totales pour ces trois types d'activités dépassaient 800 millions de dollars. Elles ont augmenté progressivement au cours des cinq années suivantes pour atteindre 1 milliard de dollars en 2010-2011, mais elles baissent depuis. Les contributions totales du gouvernement fédéral pour ces trois types d'activités ont connu un recul, totalisant 917 millions de dollars en 2013-2014 (Figure 3-13).

**Figure 3-13** Dépenses liées aux programmes d'emploi, aux subventions et bourses fondées sur le mérite et à l'éducation postsecondaire des Autochtones

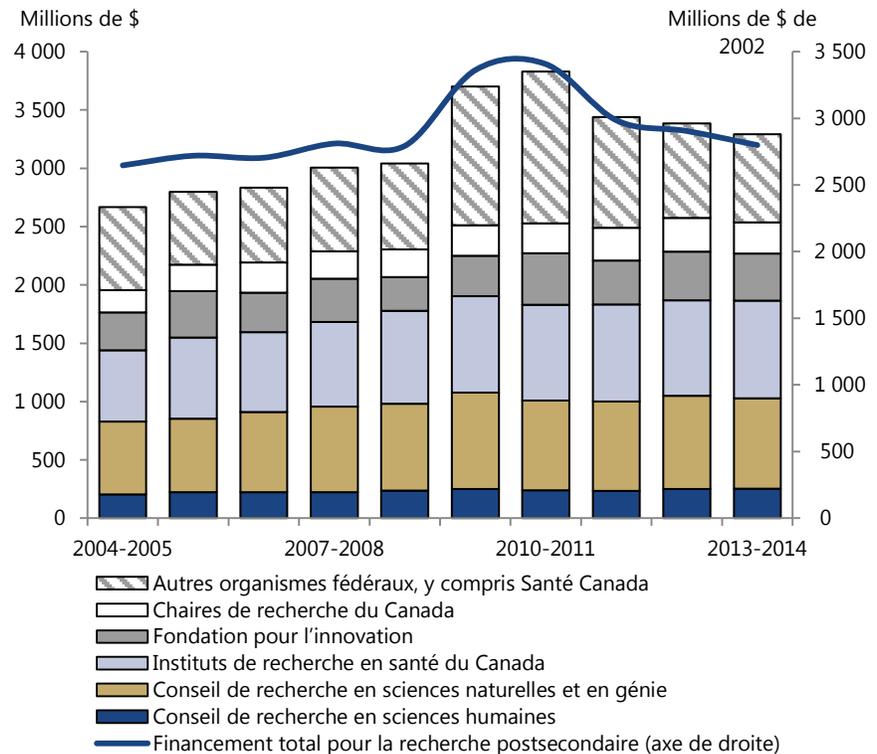


Sources : Comptes publics du Canada de 2004 à 2014; EDSC; Affaires autochtones et du Nord Canada; rapports ministériels sur le rendement; et rapports sur les plans et priorités, certaines années; calculs du DPB.

### 3.2. Recherche et infrastructures de recherche

En 2004-2005, le gouvernement fédéral a investi au total plus de 2,6 milliards de dollars dans la recherche et les infrastructures de recherche. Ces investissements ont atteint un sommet de 3,8 milliards de dollars en 2010-2011 en raison des mesures de relance prises pour faire face à la récession de 2008-2009. Par la suite, le financement fédéral pour la recherche de niveau postsecondaire a connu un recul, totalisant 3,3 milliards de dollars en 2013-2014 (Figure 3-14).

**Figure 3-14 Investissements fédéraux dans la recherche de niveau postsecondaire, par programme**



Sources : Statistique Canada, informations financières des universités et des collèges conférant des diplômes universitaires; rapports annuels de la Fondation canadienne pour l'innovation (certaines années); rapports sur le rendement et rapports sur les plans et priorités (certaines années) du Conseil de recherches en sciences humaines; rapports sur le rendement et rapports sur les plans et priorités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (certaines années); rapports sur le rendement et rapports sur les plans et priorités des Instituts de recherche en santé du Canada (certaines années); les calculs du DPB

Note : Les calculs du DPB portant sur les investissements ne comprennent pas les coûts administratifs. Le financement total a été rajusté pour tenir compte de l'inflation au moyen de l'IPC (en dollars de 2002) (axe de droite).

## Conseils subventionnaires, Fondation canadienne pour l'innovation et Chaires de recherche du Canada

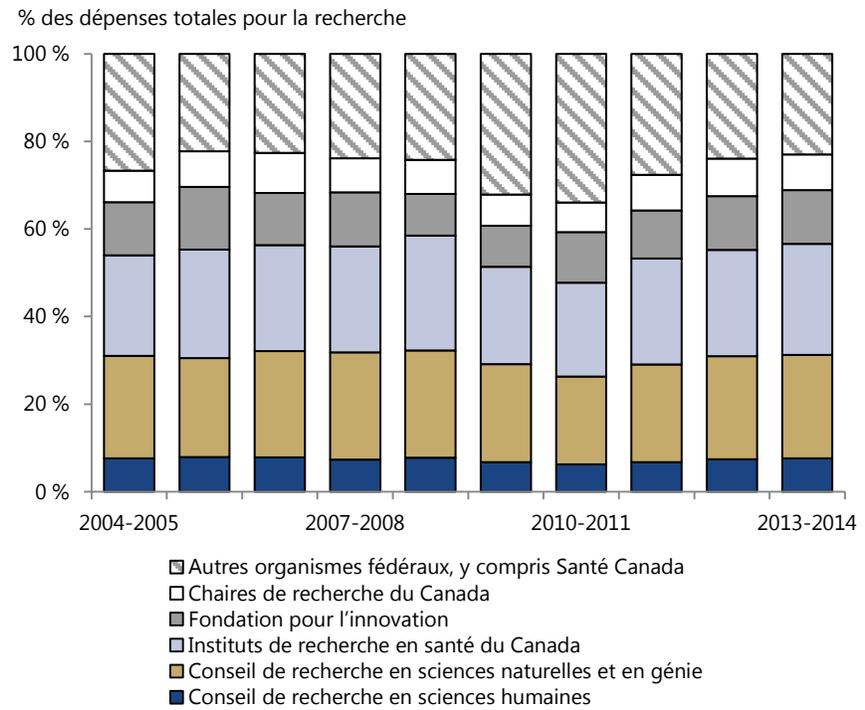
Le gouvernement fédéral appuie plusieurs organisations autonomes dans le but de financer la recherche aux niveaux universitaire et collégial. Ces organismes ont pour mission de favoriser la production et la transmission du savoir, de promouvoir la collaboration entre les universités, l'industrie et les gouvernements et de former des spécialistes. On compte trois conseils subventionnaires : le **Conseil de recherches en sciences humaines** (CRSH), le **Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie** (CRSCG) et les **Instituts de recherche en santé du Canada** (IRSC).

Le CRSH abrite également le Secrétariat du programme des **Chaires de recherche du Canada**, qui administre le Programme des coûts indirects de la recherche au nom des trois conseils subventionnaires. Le Programme des chaires de recherche du Canada aide les universités canadiennes à attirer et à garder les meilleurs chercheurs.

La **Fondation canadienne pour l'innovation** est également une organisation indépendante qui a pour mandat de financer les infrastructures de recherche. Elle accorde des fonds dans des domaines jugés prioritaires par le ministre de l'Industrie (maintenant Innovation, Sciences et Développement économique Canada).

En 2004-2005, la part des dépenses pour la recherche de ces organisations représentait 74 % des dépenses totales. Ces organisations ont obtenu une part relativement stable des investissements totaux dans la recherche (de 74 % à 77 %), sauf durant la période de relance économique de 2009 à 2011. La réduction de cette part, de 2009 à 2011, coïncide avec les mesures de relance adoptées dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir.

**Figure 3-15 Investissements fédéraux dans la recherche de niveau postsecondaire, selon l'importance relative des programmes**



Sources : Statistique Canada, informations financières des universités et des collèges conférant des diplômes universitaires; rapports annuels de la Fondation canadienne pour l'innovation (certaines années); rapports sur le rendement et rapports sur les plans et priorités du Conseil de recherches en sciences humaines (certaines années); rapports sur le rendement et rapports sur les plans et priorités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (certaines années); rapports sur le rendement et rapports sur les plans et priorités des Instituts de recherche en santé du Canada (certaines années); calculs du DPB.

Note : Les totaux ne comprennent pas les coûts administratifs.

### Programme d'infrastructure du savoir et autres dépenses ministérielles fédérales

Dans le cadre du budget de 2009, le gouvernement a annoncé un financement unique de 2 milliards de dollars pour la réparation, l'amélioration et l'élargissement des installations de recherche dans des établissements d'enseignement postsecondaire<sup>31</sup>. Pour être admissibles, les projets devaient être menés à bien au plus tard le 31 mars 2011. Cette dépense à des fins de relance se trouve dans les « autres dépenses fédérales » des ministères.

Le DPB estime qu'on a dépensé environ 1 milliard de dollars dans le cadre de ce programme. Les autres dépenses ministérielles fédérales comprennent les subventions et les contributions, les demandes de propositions, les marchés de travaux et les contrats pour la recherche que les ministères et organismes ont conclus avec divers établissements d'enseignement postsecondaire.

### 3.3. Transfert canadien en matière de programmes sociaux et allocation pour l'éducation postsecondaire

---

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un paiement de transfert en bloc que le gouvernement fédéral verse aux provinces pour soutenir les services de garde, l'éducation de la petite enfance, les services sociaux, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire. Puisqu'il s'agit d'un paiement en bloc, il est impossible de déterminer la part du TCPS qui est réservée à l'éducation postsecondaire.

De plus, il n'y a pas moyen de suivre le TCPS une fois l'argent transféré dans les comptes des provinces. La part du TCPS affectée à l'éducation postsecondaire est donc théorique et on ne peut l'estimer qu'à partir des hypothèses et des données du ministère des Finances.

En 2004, le ministère des Finances évaluait la part du TCPS affectée aux études postsecondaires à quelque 2,1 milliards de dollars. Dans le Plan budgétaire de 2007, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il augmenterait le TCPS de 800 millions de dollars dans le but d'améliorer l'éducation postsecondaire. Il a déclaré que cette hausse porterait l'allocation pour l'éducation postsecondaire de 2,4 milliards de dollars en 2007-2008 à 3,2 milliards de dollars en 2008-2009<sup>32</sup>.

Le gouvernement s'est également engagé à accroître le soutien offert au titre du TCPS en fonction d'un facteur de progression annuelle de 3 %. Selon ces hypothèses, l'allocation pour l'éducation postsecondaire au titre du TCPS aurait dépassé 3,7 milliards de dollars en 2013-2014.

Tout comme les dépenses fiscales, le TCPS n'est pas considéré comme un programme et n'est donc pas assujéti à des examens périodiques ou des évaluations tous les cinq ans visant à en déterminer l'utilité et l'efficacité<sup>33</sup>. Par ailleurs, la loi régissant les accords fiscaux provinciaux-territoriaux exige seulement un examen périodique du Transfert canadien en matière de santé<sup>34</sup>.

## 4. Annonces récentes du gouvernement

---

Le 22 mars 2016, le gouvernement a déposé son budget pour 2016-2017. Le Budget 2016 prévoit également des mesures que le gouvernement a l'intention de mettre en place au cours des cinq prochaines années, dont plusieurs ont trait à l'éducation postsecondaire. Le gouvernement a annoncé son intention :

- d'abolir **les crédits d'impôt pour études et pour manuels scolaires**;
- de bonifier **les bourses d'études canadiennes** en majorant de 50 % le montant des **bourses d'études canadiennes** pour les étudiants à temps plein et à temps partiel provenant de famille à faible revenu et à revenu moyen à compter de 2016-2017. Selon le Budget, ces mesures coûteront 1,53 milliard de dollars de plus sur cinq ans et 329 millions de dollars par année par la suite;
- d'élargir l'admissibilité aux **bourses d'études canadiennes**. D'après le Budget, les nouveaux seuils d'admissibilité devraient être en place pour 2017-2018, et cette mesure coûtera 790 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2017-2018;
- de simplifier les exigences du programme de **bourses d'études du Canada** : les étudiants devront cotiser un montant fixe par année en vue des coûts de leurs études. On ne tiendra plus compte des actifs financiers et du revenu des étudiants. Le Budget prévoit que ces mesures coûteront 267,7 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2017-2018;
- d'augmenter le seuil de revenu du **Programme d'aide au remboursement du Programme canadien de prêts aux étudiants**, afin qu'aucun étudiant n'ait à rembourser son prêt d'études canadien avant de gagner au moins 25 000 \$ par année. Dans le Budget, cette mesure est évaluée à 131,4 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2016-2017, et à 31 millions de dollars par année par la suite;
- d'investir en 2016-2017 un montant supplémentaire de 165,4 millions de dollars au titre de la **Stratégie emploi jeunesse** (en plus des 339 millions de dollars sur trois ans annoncés le 12 février 2016);
- d'appuyer **les stages coopératifs pour étudiants** grâce à des investissements de 73 millions de dollars sur quatre ans;
- d'appuyer des initiatives axées **sur les services aux jeunes** en y consacrant 105 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2016-2017, et 25 millions de dollars par année par la suite;

- d'appuyer la recherche par l'entremise des **conseils subventionnaires** du Canada (IRSC, CRSH, CRNSG) en leur accordant 95 millions de dollars de plus par année;
- d'investir 2 milliards de dollars sur trois ans dans un nouveau **Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires**.

Selon le DPB, en raison de l'annulation des crédits pour études et manuels scolaires, environ 795 millions de dollars de moins seront réclamés sous forme de crédits à compter de 2017-2018. Le montant réclamé en 2016-2017 dépendra de la date d'entrée en vigueur de la loi. Si l'annulation des crédits prend effet en juillet 2016, 350 millions de dollars de moins seraient réclamés. Cependant, il ne faut pas oublier qu'environ 40 % des recettes fiscales cédées pour l'année en cours se rapportent à des crédits d'impôt inutilisés au cours d'exercices passés. Par conséquent, près de la moitié des dépenses « actuelles » au titre des crédits d'impôt pour études et manuels scolaires continueront d'être engagées à moyen terme (c'est-à-dire au cours des cinq prochaines années), nonobstant les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

D'après le DPB, en 2017-2018, le gouvernement réalisera des économies d'environ 450 millions de dollars par suite de l'élimination des crédits d'impôt pour études et manuels scolaires. En 2016-2017, ces économies pourraient varier entre 225 millions et 100 millions de dollars, selon la date d'entrée en vigueur des nouvelles mesures.

Les nouveaux engagements à améliorer l'aide aux étudiants non remboursable (bourses d'études du Canada et Programme d'aide au remboursement) sont évalués à 324 millions de dollars en 2016-2017 et à 596 millions de dollars en 2017-2018. On estime qu'ils augmenteront progressivement au cours des trois années suivantes pour atteindre 623 millions de dollars en 2020-2021. Les montants prévus dans le Budget 2016 pour l'augmentation de l'aide offerte par l'entremise des bourses d'études du Canada correspondent en gros aux estimations du DPB. Selon le DPB, ce coût pourrait varier de 5 % vers le haut ou le bas selon l'incidence qu'auront ces mesures sur la décision de s'inscrire à des programmes d'études postsecondaires.

Les nouveaux engagements liés à l'emploi pour étudiants sont évalués à 295 millions de dollars en 2016-2017; ils passeront à 150 millions en 2017-2018 puis à 167 millions en 2018-2019. Seuls les nouveaux engagements touchant les services aux jeunes s'étendent sur cinq ans. Ainsi, en 2019-2020 et 2020-2021, les nouveaux engagements liés à l'emploi pour les étudiants devraient être réduits à 23 millions de dollars par année.

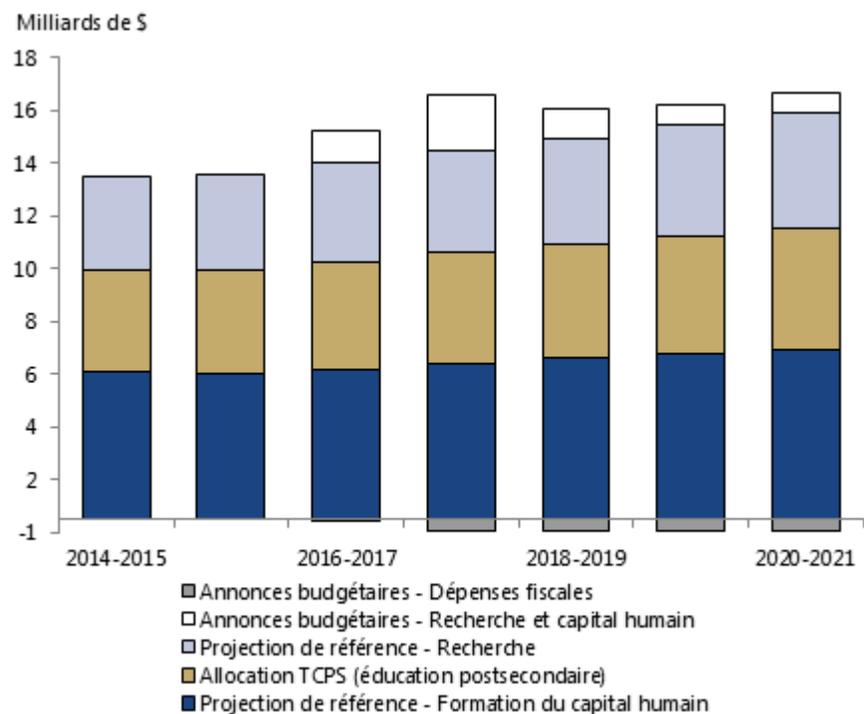
Les nouveaux engagements en matière de recherche pourraient atteindre 595 millions de dollars en 2016-2017 et jusqu'à 1,36 milliard de dollars en 2017-2018. En 2018-2019, le financement pour les infrastructures

commencera à être épuisé. On estime que les nouveaux investissements pourraient totaliser 345 millions de dollars<sup>35</sup>. Étant donné que les engagements liés aux infrastructures sont d'une durée limitée et qu'ils ne couvrent que 50 % des frais de projet admissibles, on s'attend à ce qu'une partie de ces fonds demeurent inutilisés. Le DPB estime que, de 2009-2010 à 2011-2012, environ la moitié des 2 milliards de dollars prévus pour les infrastructures postsecondaires ont été utilisés (Voir section 3.2). On estime que les nouveaux engagements touchant les conseils subventionnaires devraient atteindre 95 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021.

## 5. Projection des dépenses pour l'éducation postsecondaire

Le DPB estime que les dépenses fédérales totales pour l'éducation postsecondaire dépasseront 15,7 milliards de dollars d'ici 2020-2021.

**Figure 5-1** Projections des dépenses – Dépenses fédérales totales pour l'éducation postsecondaire



Sources : Statistique Canada, informations financières des universités et des collèges conférant des diplômes (2015); Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) 22.1; Comptes publics du Canada; rapports ministériels sur le rendement, rapports sur les plans et priorités; Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), rapport sur le Programme canadien de prêts aux étudiants en date du 31 juillet 2014; Budget 2016; et calculs du DPB.

**Capital humain** – Selon le DPB, d'ici 2020-2021, les dépenses totales pour l'éducation postsecondaire liées à la formation du capital humain s'élèveront à plus de 7 milliards de dollars<sup>36</sup>.

Le DPB estime que les **dépenses fiscales** passeront de 2,2 milliards de dollars en 2015-2016 à 1,9 milliard en 2017-2018 par suite de l'élimination des **crédits pour études** et **manuels scolaires**. Par ailleurs, il estime qu'après

2017-2018, elles commenceront à augmenter et frôleront les 2,2 milliards de dollars d'ici 2020-2021 en raison de l'augmentation des **crédits pour frais de scolarité**, et ce à cause du nombre accru d'inscriptions dans des établissements postsecondaires (hausse du nombre de personnes pouvant demander un crédit d'impôt) et des frais de scolarité qui devraient augmenter à un taux plus rapide que celui de l'inflation (Figure 5-1).

En supposant que les paramètres des programmes ne changeront pas et que les tendances en matière de contributions se maintiendront, le DPB s'attend à ce que le coût du **Programme canadien d'épargne-études**, incluant les dépenses fiscales, atteigne 1,4 milliard de dollars par année d'ici 2020-2021, et à ce que les dépenses de programmes augmentent à un taux plus élevé que l'inflation. Selon le DPB, d'ici 2020-2021, les dépenses fiscales et en subventions au titre de ce programme représenteront 81 % (quelque 1,2 milliard de dollars) des dépenses de programmes totales; les 19 % restants (ou 265 millions de dollars) seront axés sur la **subvention canadienne d'épargne-études supplémentaire** et le **bon d'études canadien** accordés en fonction des ressources.

On estime que, d'ici 2020-2021, plus de 510 000 étudiants participeront au **Programme canadien de prêts pour étudiants** et que la valeur des nouveaux prêts octroyés chaque année dépassera les 3 milliards de dollars. La valeur totale du portefeuille de prêts devrait dépasser 21 milliards de dollars.

Compte tenu des annonces additionnelles faites dans le cadre du Budget, on estime que les dépenses liées aux **bourses canadiennes pour étudiants** dépasseront 1,3 milliard de dollars d'ici 2020-2021. Le coût net total du **Programme canadien de prêts pour étudiants** devrait atteindre 2,5 milliards de dollars.

**Recherche** – Le DPB estime que les investissements dans la recherche totaliseront 4,3 milliards d'ici 2020-2021. Puisque les engagements touchant les investissements dans les infrastructures sont d'une durée limitée, il s'attend à ce que les dépenses totales pour la recherche atteignent un sommet en 2017-2018 et puissent dépasser 5 milliards de dollars, mais seulement si une petite partie des dépenses prévues ne sont pas réalisées.

**TCPS** – Le DPB estime que le TCPS, tel que structuré actuellement, continuera de croître de 3 % par année pour atteindre 4,6 milliards de dollars d'ici 2020-2021. Cette hausse des dépenses devrait être supérieure à la croissance réelle.

# Annexe A : Données détaillées

---

## A.1 Dépenses fiscales

---

Afin d'analyser l'effet redistributif des crédits d'impôt non remboursables pour les études, les manuels scolaires, les frais de scolarité et les intérêts sur les prêts aux étudiants, le DPB a fait une estimation de la répartition des dépenses fiscales en éducation postsecondaire entre les familles avec enfants, de 2005 à 2020.

L'unité d'analyse était la famille économique. Les familles ont été réparties dans les différents quintiles, en fonction de leur revenu disponible (après impôt). Pour effectuer ses estimations, le DPB s'est servi d'une base de données et d'un modèle de simulation fiscale – BD/MSPS. Cet outil utilise des microdonnées pour simuler les déclarations de revenus et calculer les impôts versés aux gouvernements fédéral et provinciaux.

Les familles aisées sont susceptibles dans une proportion beaucoup plus grande que les autres de profiter des avantages que procurent les **dépenses fiscales relatives aux frais de scolarité**. En 2005, les dépenses fiscales totales pour frais de scolarité (incluant les crédits accumulés/inutilisés au cours de cette même année, transférés à un parent ou reportés prospectivement) s'élevaient à environ 690 millions de dollars. Plus de 250 millions de dollars, soit à peu près 37 % des dépenses fiscales pour frais de scolarité, ont été alloués aux familles du quintile de revenu le plus élevé.

Autrement dit, les familles du quintile de revenu le plus élevé après impôt ont demandé plus de 250 millions de dollars en crédits d'impôt pour frais de scolarité, qui leur ont servi à compenser l'impôt exigible.

Les personnes dont le revenu se trouve dans le quintile inférieur et le quatrième quintile ont bénéficié d'environ 21 % du total des dépenses pour frais de scolarité, ce qui représente 145 millions de dollars pour chaque quintile. C'est plus que ce qu'ont réclamé les familles des deuxième et troisième quintiles de revenu après impôt.

Le résultat montre qu'un nombre important de familles économiques se trouvant dans le quintile inférieur de revenu après impôt qui encourrent des frais de scolarité sont en fait des personnes seules. Les étudiants seuls ont peu de revenus pendant leurs études, mais peuvent reporter prospectivement des droits inutilisés avec l'espérance raisonnable que les crédits accordés pourront être utilisés après l'obtention du diplôme, quand les revenus augmenteront.

Les personnes dont le revenu se situe dans le deuxième quintile et le quintile intermédiaire, ou troisième quintile, ont bénéficié respectivement de 12 et de

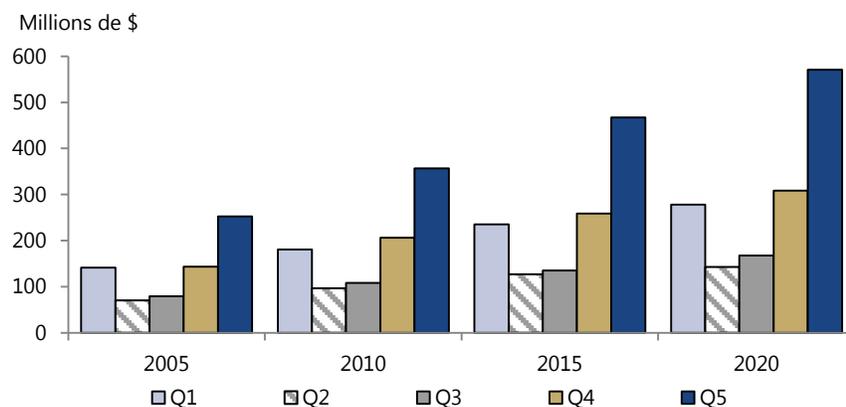
10 % des dépenses fiscales pour frais de scolarité (soit à peu près 80 et 70 millions de dollars).

On estime que pour 2010, les dépenses fiscales totales pour frais de scolarité ont dépassé 860 millions de dollars, dont 38 % ont profité à des familles dont les revenus sont dans le quintile supérieur et 22 % à celles du quatrième quintile. La part des dépenses pour frais de scolarité correspondant au quintile inférieur a diminué de 19 %.

Le DPB estime que d'ici 2020, la valeur totale des dépenses pour frais de scolarité approchera 1,4 milliard de dollars, dont environ 39 % profiteront aux familles dont les revenus se situent dans le quintile supérieur. Ainsi, les familles dont les revenus après impôt sont dans ce quintile auront bénéficié d'une augmentation à la fois de la valeur et de la part des dépenses pour frais de scolarité.

Les estimations du DPB sont conformes aux données et résultats de recherche indiquant que les familles les plus aisées sont à la fois plus susceptibles de dépenser davantage en éducation postsecondaire et de payer plus d'impôt que les autres, et donc d'être mieux placées pour profiter des crédits d'impôt non remboursables pour frais de scolarité<sup>37</sup>.

**Figure A-1 Répartition des dépenses fiscales pour frais de scolarité, par quintile de revenu familial après impôt**



Source : Calculs du DPB faits à partir de l'outil BD/MSPS 22.1 de Statistique Canada.

Note : Q1 correspond au quintile inférieur de revenu familial après impôt et Q5, au quintile supérieur.

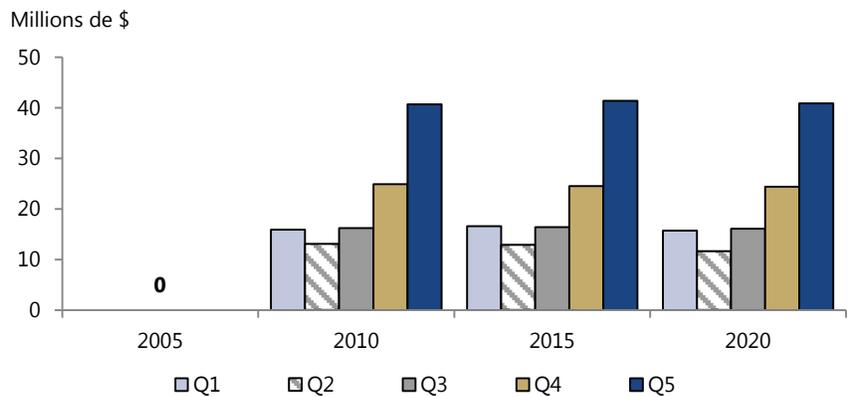
Les données sur les inscriptions d'étudiants dans les collèges et universités ont été comparées à celles de personnes ayant demandé des crédits d'impôt pour frais de scolarité dans leurs déclarations de revenus. Le nombre d'inscriptions dans les collèges et universités dépassait celui des demandes de crédits d'impôt dans une proportion allant jusqu'à 10 %. Pour l'exercice 2013-2014, les données indiquent qu'entre 150 000 et

200 000 personnes n'ont pas demandé les crédits d'impôt auxquels elles avaient droit<sup>38</sup>.

Le moment où l'on peut réclamer les crédits d'impôt sur les frais de scolarité pose aussi un problème. Habituellement, au niveau postsecondaire, les droits de scolarité sont payables à la fin de l'été, avant le début de l'année scolaire. À ce moment-là, le déclarant ne peut raisonnablement pas s'attendre à recevoir un remboursement d'impôt avant le début du printemps de l'année suivante. Il y a donc un décalage de six mois entre le moment où les frais de scolarité sont engagés et celui où est reçue l'aide fédérale sous forme de dépense fiscale.

Cette observation vaut aussi pour les **crédits pour études et manuels scolaires**, bien que ceux-ci soient censés aider à payer les frais de subsistance, les livres et fournitures ainsi que toute autre dépense pouvant s'étaler tout au long de l'année.

**Figure A-2 Répartition des dépenses fiscales pour manuels scolaires, par quintile de revenu familial après impôt**

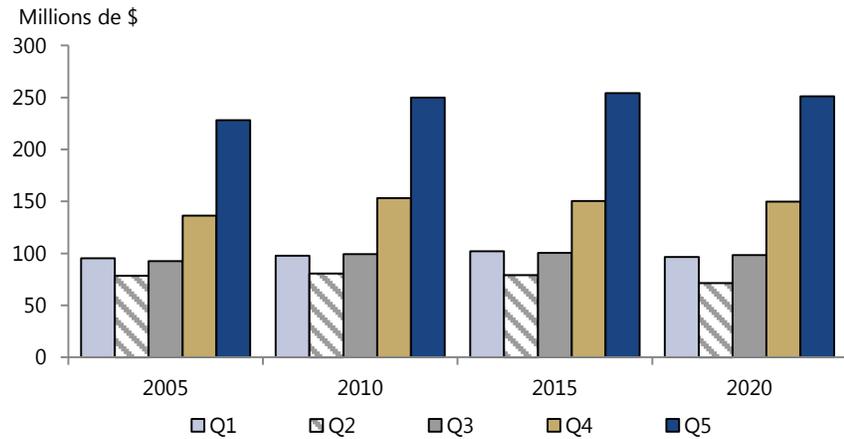


Source : Calculs du DPB faits à partir de l'outil BD/MSPS 22.1 de Statistique Canada.

Note : Q1 correspond au quintile inférieur de revenu familial après impôt et Q5, au quintile supérieur.

Les dépenses fiscales concernant les frais pour études et manuels scolaires ont un effet redistributif semblable aux crédits d'impôt pour frais de scolarité, mais un peu moins prononcé. Cela tient aux plafonds imposés aux montants mensuels admissibles, qui sont demeurés constants. Avec le temps, la valeur réelle des crédits pour études et manuels scolaires est érodée par l'inflation.

**Figure A-3 Répartition des dépenses fiscales pour études, par quintile de revenu familial après impôt**



Source : Calculs du DPB faits à partir de l'outil BD/MSPS 22.1 de Statistique Canada.

Note : Q1 correspond au quintile inférieur de revenu familial après impôt et Q5, au quintile supérieur.

Les dépenses relatives à l'**exonération applicable aux intérêts sur les prêts aux étudiants** sont réparties de façon non proportionnelle dans les deux quintiles de revenu les plus élevés. En 2010, les dépenses fiscales totales concernant les intérêts sur les prêts aux étudiants étaient estimées à 40 millions de dollars. Environ 14 millions de dollars, ou 33 %, ont été alloués aux familles dont les revenus après impôt sont dans le quintile supérieur. Les familles dont les revenus se situent dans le quatrième quintile ont bénéficié de 32 % des dépenses, évaluées à environ 13 millions de dollars.

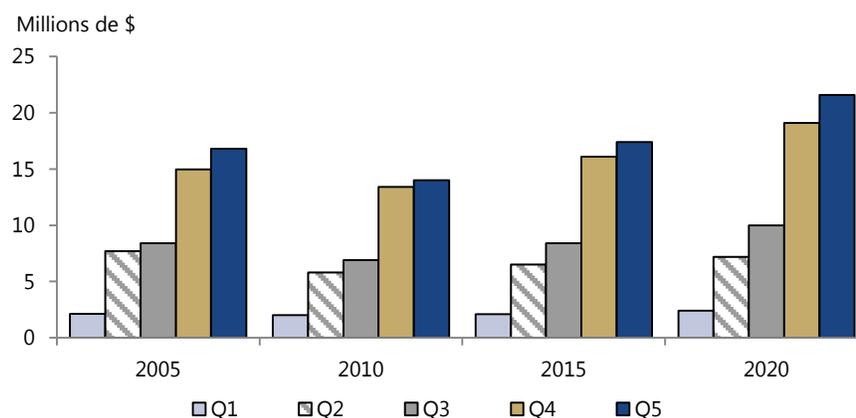
Les familles dont le revenu après impôt se situe dans le quintile intermédiaire ont bénéficié de 16 % des dépenses, soit d'environ 7 millions de dollars. Celles dont les revenus sont dans le deuxième quintile ont bénéficié de 14 % des dépenses, ou de 6 millions de dollars, et celles dont le revenu après impôt se situe dans le quintile inférieur n'ont bénéficié que de 5 % des dépenses, ou de crédits évalués à 2 millions de dollars.

Le DPB estime qu'en 2020, les dépenses fiscales totales au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants approcheront les 60 millions de dollars. L'effet redistributif devrait être un peu plus prononcé, car la part des crédits augmentera pour le quintile supérieur. Fait important à noter : ces estimations sont très sensibles aux variations des taux d'intérêt.

Contrairement aux crédits pour les études, les frais de scolarité et les manuels scolaires, ce crédit non remboursable n'est pas transférable et ne peut être reporté que sur une période de cinq ans. Les estimations du DPB concordent avec les résultats de recherche actuels qui tablent sur un rendement positif des investissements dans l'éducation postsecondaire grâce aux gains anticipés<sup>39</sup>.

Les gens demandent des crédits après avoir terminé leurs études, lorsqu'ils commencent à rembourser leurs prêts et sont plus susceptibles d'avoir de meilleurs revenus pour avoir investi dans leur éducation. De plus, comme les crédits ne peuvent être reportés que pour une période limitée et ne sont pas transférables, les personnes dont les revenus se situent dans les quintiles les plus bas et qui paient moins d'impôt ne peuvent pas en profiter.

**Figure A-4 Répartition des dépenses relatives à l'exonération applicable aux intérêts sur les prêts aux étudiants, par quintile de revenu familial après impôt**



Source : Calculs du DPB faits à partir de l'outil BD/MSPS 22.1 de Statistique Canada.

Note : Q1 correspond au quintile inférieur de revenu familial après impôt et Q5, au quintile supérieur.

## A.2 Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE)

---

Le PCEE utilise les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) pour inciter les gens à mettre de l'argent de côté afin de payer les études postsecondaires. Un REEE est un contrat entre un souscripteur (la personne qui ouvre le compte) et un promoteur (représenté par l'institution financière ou toute autre entité qui administre le contrat).

Normalement, les souscripteurs sont les parents ou grands-parents ainsi que d'autres membres ou des amis de la famille. Le souscripteur désigne un ou plusieurs bénéficiaires et peut verser des cotisations en leur nom. Les bénéficiaires peuvent être de tout âge, mais ceux de plus de 17 ans ne sont pas admissibles aux subventions gouvernementales.

Une fois que le bénéficiaire est inscrit à un programme d'éducation postsecondaire, les cotisations sont reversées au souscripteur, libres d'impôt, et le bénéficiaire reçoit les paiements d'aide aux études (PAE). Ces PAE incluent les revenus de placement accumulés (c.-à-d. les intérêts) et les incitatifs : la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE supplémentaire) et le Bon d'études canadien (BEC).

La SCEE prévoit que les souscripteurs doivent cotiser au régime. La subvention de base correspond à 20 % de la première tranche de 2 500 \$, jusqu'à un maximum de 500 \$. Il existe une subvention supplémentaire pour les souscripteurs à revenu faible ou modeste. La SCEE maximale est de 7 200 \$ par enfant.

Le BEC est offert aux familles à faible revenu qui reçoivent le supplément de la Prestation nationale pour enfants. Avec les Bons d'études canadiens, les souscripteurs ne sont pas tenus de cotiser; ils doivent seulement ouvrir un compte. Un premier versement de 500 \$ est déposé dans un REEE au nom du bénéficiaire. Par la suite, 100 \$ sont versés chaque année pendant une durée maximale de 15 ans, à condition que la famille demeure admissible à la Prestation nationale pour enfants. Le paiement maximum fait au titre du BEC est de 2 000 \$ par enfant.

Les PAE constituent un revenu imposable pour l'étudiant. Étant donné que la plupart des bénéficiaires auront des revenus modestes pendant qu'ils recevront les PAE comme étudiants, le montant de l'impôt payé sur les PAE est généralement minime.

**Tableau A-1 Régime enregistré d'épargne-études – Historique des principaux paramètres**

<b>Année</b>	<b>Caractéristiques du régime/Changements importants</b>
<b>1974 – 1995</b>	Le plafond de cotisation est de 1 500 \$ par année et par bénéficiaire. Le maximum cumulatif est de 31 500 \$ par bénéficiaire (étudiant). Les cotisations sont nettes d'impôt et non imposables lorsque retirées par le bénéficiaire. Le revenu accumulé est imposé (vraisemblablement) au taux le plus bas pour le bénéficiaire.
<b>1996</b>	Le plafond de cotisation est augmenté à 4 000 \$ par année et par bénéficiaire. Le maximum cumulatif est de 42 000 \$ par bénéficiaire (étudiant).
<b>1998</b>	Création de la Subvention canadienne pour l'épargne-études <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de contrepartie annuelle de 20 % sur la première tranche de 2 000 \$, pour un montant maximal de 400 \$.</li> <li>- Offerte aux enfants de 0 à 17 ans.</li> <li>- Limite à vie fixée à 7 200 \$ par bénéficiaire.</li> <li>- Imposée en fonction du taux d'imposition applicable au bénéficiaire.</li> <li>- Report des droits inutilisés au titre de la subvention jusqu'à l'âge de 17 ans.</li> </ul>
<b>2004</b>	Création du Bon d'études canadien Les familles à faible revenu touchant le supplément de la Prestation nationale pour enfants peuvent recevoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une subvention ponctuelle de 500 \$ par enfant né après 2004, à l'ouverture d'un REEE;</li> <li>- 100 \$ de plus par année pendant un maximum de 15 ans.</li> </ul> Aucune cotisation n'est requise. Si l'enfant ne poursuit pas d'études postsecondaires, le bon devra être retourné.
<b>2005</b>	Création de la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire Supplément de 20 % (pour un total de 40 %) sur les cotisations faites pour des bénéficiaires issus de familles dont le revenu est inférieur à 44 701 \$ (dollars de 2014). Supplément de 10 % (pour un total de 30 %) sur les cotisations faites pour des bénéficiaires issus de familles dont le revenu va de 43 953 \$ à 87 907 \$ (en dollars de 2014). Cela ne s'applique qu'à la première tranche de 500 \$ de cotisation. Les fourchettes de revenus sont les mêmes que pour la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Pour cette subvention, la limite à vie est fixée à 7 200 \$. Cela inclut la Subvention canadienne pour l'épargne-études de base et la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire.
<b>2007</b>	Élimination du plafond annuel de cotisation à un REEE. Aucun changement à la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Limite cumulative à vie augmentée à 50 000 \$. Subvention de contrepartie annuelle de 20 % sur la première tranche de 2 500 \$, pour un montant maximum de 500 \$.

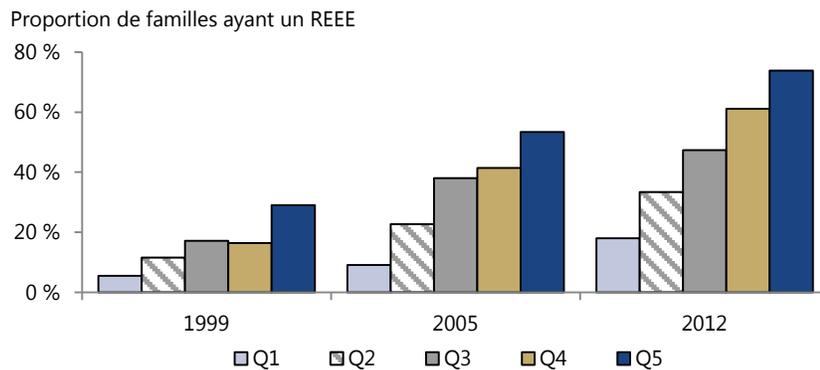
## Analyse de l'effet redistributif du REEE

Le DPB s'est servi de microdonnées tirées de l'Enquête sur la sécurité financière pour effectuer une analyse de l'effet redistributif du REEE. L'enquête en question renferme des données sur les caractéristiques sociodémographiques, l'activité sur le marché du travail, les biens et les revenus. L'unité d'observation est constituée des familles économiques avec enfants. L'échantillon a été divisé en quintiles de revenu familial après impôt (disponible) ainsi qu'en quintiles de valeur nette par famille. Le niveau de participation et la valeur moyenne du REEE ont été estimés pour chacun des quintiles.

Une analyse multivariées (modèles probit et tobit) a permis de déterminer la mesure dans laquelle la richesse, le revenu, le niveau de scolarité et l'âge (qui sont tous étroitement liés) influent sur la probabilité de cotiser au régime, ainsi que les soldes des comptes des titulaires d'un tel régime.

L'analyse par les méthodes probit et tobit respecte scrupuleusement la méthodologie utilisée dans une précédente recherche effectuée avant la création du Bon d'études canadien et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire<sup>40</sup>, qui ont tous les deux été instaurés pour améliorer la participation des familles à revenu faible ou modeste. (Voir les tableaux A-3a, b et c pour les résultats de la régression.)

**Figure A-5 Familles avec enfants ayant un REEE, par quintile de valeur nette par famille**



Sources : Statistique Canada; Enquêtes sur la sécurité financière de 1999, 2005 et 2012; tableaux personnalisés de Statistique Canada.

Note : Q1 correspond au quintile inférieur de valeur nette et Q5, au quintile supérieur.

### La richesse est l'indicateur le plus fiable de la participation au PCEE.

Outre la richesse, le niveau d'instruction des parents est aussi un indicateur très important permettant de savoir si une famille cotisera à un régime, et de connaître la valeur des avoirs détenus dans les régimes. En 2012, les familles dont les parents avaient au minimum un grade universitaire étaient 27 % plus

susceptibles d'avoir un REEE que les familles dont les parents avaient tout au plus un diplôme d'études secondaires.

Les familles dont un parent avait fait des études universitaires avaient aussi 3 074 \$ de plus dans leurs comptes que celles dont les parents avaient tout au plus un diplôme d'études secondaires.

Un autre indicateur majeur de la participation au programme était le fait de ne pas vivre au Québec. En effet, en 2012, les familles québécoises étaient 11 % moins susceptibles d'avoir un REEE que les familles ontariennes. En 2005, à peine 9 % des familles québécoises étaient susceptibles de cotiser à un REEE. Il n'y a toutefois pas de différence statistiquement significative pour ce qui est de la valeur des comptes entre les titulaires de l'Ontario et ceux du Québec.

**Tableau A-2** **Avoirs de familles économiques avec enfants dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE)**

	<b>Ont un REEE 1999</b>	<b>Valeur moyenne du REEE 1999</b>	<b>Ont un REEE 2005</b>	<b>Valeur moyenne du REEE 2005</b>	<b>Ont un REEE 2012</b>	<b>Valeur moyenne du REEE 2012</b>
	%	\$	%	\$	%	\$
<b>Globalement</b>	0,159	8 333	0,330	13 076	0,467	14 728
<b>Quintile inférieur de valeur nette</b>	0,055	2 391	0,091	3 039	0,180	3 513
<b>Deuxième quintile de valeur nette</b>	0,115	4 113	0,226	10 072	0,333	5 807
<b>Troisième quintile de valeur nette</b>	0,171	6 245	0,380	8 211	0,473	8 361
<b>Quatrième quintile de valeur nette</b>	0,164	7 881	0,415	10 744	0,611	13 961
<b>Quintile supérieur de valeur nette</b>	0,291	12 589	0,534	21 227	0,739	26 135
<b>Quintile inférieur de valeur nette (moins REEE)</b>	0,066	6 139	0,113	9 536	0,195	4 269
<b>Deuxième quintile de valeur nette (moins REEE)</b>	0,111	3 632	0,212	9 629	0,341	6 037
<b>Troisième quintile de valeur nette (moins REEE)</b>	0,175	7 139	0,383	7 015	0,455	8 722
<b>Quatrième quintile de valeur nette (moins REEE)</b>	0,159	6 190	0,415	13 190	0,613	14 278
<b>Quintile supérieur de valeur nette (moins REEE)</b>	0,285	12 569	0,523	19 596	0,732	25 631
<b>Quintile inférieur de revenu après impôt</b>	0,088	8 545	0,171	8 389	0,253	8 187
<b>Deuxième quintile de revenu après impôt</b>	0,122	5 941	0,300	11 767	0,360	10 203
<b>Troisième quintile de revenu après impôt</b>	0,137	7 044	0,280	8 754	0,460	11 221
<b>Quatrième quintile de revenu après impôt</b>	0,172	8 354	0,364	11 502	0,585	12 890
<b>Quintile supérieur de revenu après impôt</b>	0,276	9 928	0,532	18 703	0,679	23 447

Sources : Calculs de Statistique Canada; Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada (1999, 2005 et 2012).

Les analyses du DPB et de Statistique Canada vont dans le sens des recherches et des évaluations de programme existantes<sup>41</sup>.

Parmi les autres facteurs pouvant influencer sur les taux de participation moindres au PCEE des familles à faible revenu, il y a la complexité et les inconvénients associés à l'ouverture d'un compte. Pratiquement toujours, les personnes sont tenues de prendre rendez-vous et de se rendre dans une institution financière, ainsi que de présenter certains documents officiels (carte d'assurance sociale, certificat de naissance) pour créer un compte REEE. En plus, ce ne sont pas toutes les institutions financières offrant des REEE qui administrent le volet du programme concernant le BEC.

Certains travaux de recherche indiquent aussi que les avoirs détenus dans des REEE peuvent avoir une incidence sur l'admissibilité à d'autres formes d'aide financière gouvernementale. Les paiements d'aide aux études sont considérés comme un revenu touché pendant la scolarité. Ils réduisent dans les mêmes proportions le montant des prêts, au-delà de l'exemption de 100 \$ par semaine pendant les études, applicable aux PAE et à d'autres sources de revenus.

Résultat : le taux de réduction peut approcher les 100 % pour ceux qui étudient tout en travaillant. De plus, les PAE versés aux étudiants sont considérés comme un revenu imposable. Cela peut avoir une incidence directe sur l'admissibilité, l'année suivante, aux bourses canadiennes pour étudiants des familles à revenu faible ou modeste, car l'admissibilité dépend du revenu familial annuel brut de l'année précédente.

**Tableau A-3a Effets marginaux de la régression du Régime enregistré d'épargne-études (REEE) sur les caractéristiques socioéconomiques – excluant les avoirs dans le REEE en valeur nette (1999)**

	Quintiles basés sur l'année même				Quintiles basés sur les seuils de 2012			
	A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)		A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)	
	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type
Quintile inférieur de valeur nette (moins REEE) (réf.)								
Deuxième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,045	0,027	3 366	2 790	0,067 **	0,022	5 559 *	2 413
Troisième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,095 ***	0,027	8 636 **	3 103	0,079 **	0,025	7 100 **	2 635
Quatrième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,078 **	0,027	6 589 *	2 879	0,125 ***	0,026	11 822 ***	3 313
Quintile supérieur de valeur nette (moins REEE)	0,151 ***	0,029	15 227 ***	4 144	0,171 ***	0,029	18 089 ***	4 829
Quintile inférieur de revenu après impôt (réf.)								
Deuxième quintile de revenu après impôt	0,008	0,026	-187	2 349	-0,003	0,021	-722	1 973
Troisième quintile de revenu après impôt	-0,003	0,026	-950	2 525	0,024	0,024	1 536	2 146
Quatrième quintile de revenu après impôt	0,013	0,026	612	2 364	0,032	0,023	3 005	2 236
Quintile supérieur de revenu après impôt	0,054 *	0,024	3 985 †	2 373	0,060 *	0,029	4 194	2 673
Niveau de scolarité des parents : diplôme d'études secondaires ou inférieur (réf.)								
Niveau de scolarité des parents : diplôme postsecondaire non universitaire	0,035 †	0,018	4 164 *	1 909	0,037 *	0,018	4 472 *	1 961
Niveau de scolarité des parents : diplôme universitaire	0,092 ***	0,019	9 000 ***	2 327	0,092 ***	0,019	8 927 ***	2 325
Le parent le plus âgé a moins de 30 ans (réf.)								
Le parent le plus âgé a entre 30 et 39 ans	0,036	0,028	3 671	2 605	0,034	0,028	3 393	2 647
Le parent le plus âgé a entre 40 et 49 ans	0,055 †	0,031	5 811 †	3 014	0,055 †	0,030	5 790 †	3 064
Le parent le plus âgé a 50 ans ou plus	0,080 *	0,037	8 741 *	3 594	0,078 *	0,037	8 452 *	3 603
Couple marié ou en union de fait	0,043 †	0,024	3 969	2 638	0,044 †	0,023	3 985	2 586

	Quintiles basés sur l'année même					Quintiles basés sur les seuils de 2012						
	A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)			A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)				
	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type		dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type			
Famille monoparentale (réf.)												
Un enfant (réf.)												
Deux enfants	0,033	†	0,019	3 517	*	1 785	0,033	†	0,019	3 508	*	1 750
Trois enfants ou plus	0,019		0,025	3 990		2 465	0,020		0,025	4 083	†	2 448
L'enfant le plus jeune a entre 0 et 4 ans (réf.)												
L'enfant le plus jeune a entre 5 et 9 ans	-0,021		0,018	834		2 098	-0,019		0,018	1 103		2 119
L'enfant le plus jeune a entre 10 et 14 ans	-0,025		0,028	866		2 977	-0,022		0,028	1 255		3 006
L'enfant le plus jeune a entre 15 et 17 ans	-0,058		0,041	-2 601		4 133	-0,054		0,041	-2 021		4 173
L'enfant le plus âgé a entre 0 et 4 ans (réf.)												
L'enfant le plus âgé a entre 5 et 9 ans	-0,027		0,023	-1 614		1 945	-0,029		0,023	-1 919		1 948
L'enfant le plus âgé a entre 10 et 14 ans	-0,044		0,030	-5 610	†	3 391	-0,049		0,030	-6 291	†	3 527
L'enfant le plus âgé a entre 15 et 17 ans	-0,110	**	0,038	-10 790	*	4 691	-0,117	**	0,038	-11 644	*	4 803
Provinces de l'Atlantique	0,011		0,020	962		1 800	0,011		0,019	924		1 767
Québec	-0,049	**	0,019	-4 930	**	1 840	-0,051	**	0,019	-5 160	**	1 844
Ontario (réf.)												
Prairies	-0,011		0,015	57		1 575	-0,015		0,015	-478		1 560
Colombie-Britannique	-0,002		0,017	-777		1 575	-0,003		0,017	-888		1 584
Zones urbaines (réf.)												
Zones rurales	0,006		0,019	521		1 630	0,005		0,019	327		1 605

Niveaux de signification : \*\*\* = 0,001; \*\* = 0,01; \* = 0,05; † = 0,1

dy/dx = effet marginal

Notes : Toutes les variables sont mesurées au niveau de la famille économique. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars constants de 2012. La valeur nette et le revenu après impôt sont mesurés en dollars équivalents et obtenus en divisant par la racine carrée du nombre de personnes dans la famille économique. Les quintiles à partir de 2012 sont appliqués à toutes les années. Un modèle probit a été utilisé pour modéliser l'utilisation du REEE et un modèle tobit a été utilisé pour modéliser la valeur en dollars des avoirs dans le REEE.

Sources : Totalisations personnalisées de Statistique Canada; Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière (1999, 2005 et 2012).

**Tableau A-3b Effets marginaux de la régression du Régime enregistré d'épargne-études (REEE) sur les caractéristiques socioéconomiques – excluant les avoirs dans le REEE en valeur nette (2005)**

	Quintiles basés sur l'année même						Quintiles basés sur les seuils de 2012					
	A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)				A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)			
	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type
Quintile inférieur de valeur nette (moins REEE) (réf.)												
Deuxième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,097	†	0,059	6 847	†	3 913	0,087		0,062	5 375		4 180
Troisième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,220	***	0,053	11 924	***	3 429	0,234	***	0,055	12 444	**	3 797
Quatrième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,207	***	0,056	13 721	***	4 033	0,193	**	0,064	11 866	**	4 371
Quintile supérieur de valeur nette (moins REEE)	0,281	***	0,061	20 068	***	4 412	0,233	***	0,068	19 081	***	4 865
Quintile inférieur de revenu après impôt (réf.)												
Deuxième quintile de revenu après impôt	0,038		0,056	4 475		3 830	-0,066		0,051	-2 120		3 519
Troisième quintile de revenu après impôt	-0,052		0,055	-3 467		3 705	-0,058		0,054	-2 313		3 778
Quatrième quintile de revenu après impôt	0,012		0,070	1 502		4 434	0,010		0,055	1 269		3 399
Quintile supérieur de revenu après impôt	0,076		0,064	7 228	†	4 109	0,107	†	0,059	8 284	*	3 641
Niveau de scolarité des parents : diplôme d'études secondaires ou inférieur (réf.)												
Niveau de scolarité des parents : diplôme postsecondaire non universitaire	0,133	**	0,044	9 444	**	3 074	0,137	**	0,042	9 679	**	2 990
Niveau de scolarité des parents : diplôme universitaire	0,203	***	0,041	14 481	***	3 137	0,200	***	0,040	14 356	***	3 024
Le parent le plus âgé a moins de 30 ans (réf.)												
Le parent le plus âgé a entre 30 et 39 ans	0,131	†	0,076	7 472		5 050	0,122		0,077	6 736		5 047
Le parent le plus âgé a entre 40 et 49 ans	0,236	**	0,075	13 316	**	4 823	0,237	**	0,074	13 142	**	4 810
Le parent le plus âgé a 50 ans ou plus	0,269	**	0,094	17 725	**	5 927	0,272	**	0,092	17 066	**	5 846
Couple marié ou en union de fait	-0,012		0,052	-1 769		3 367	-0,007		0,049	-1 528		3 232
Famille monoparentale (réf.)												
Un enfant (réf.)												
Deux enfants	0,083	*	0,040	7 302	**	2 794	0,088	*	0,040	7 250	**	2 731
Trois enfants ou plus	0,044		0,063	4 671		4 081	0,053		0,062	4 758		3 960
L'enfant le plus jeune a entre 0 et 4 ans (réf.)												
L'enfant le plus jeune a entre 5 et 9 ans	-0,018		0,050	-3 720		3 203	-0,010		0,049	-3 182		3 208

	Quintiles basés sur l'année même				Quintiles basés sur les seuils de 2012			
	A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)		A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)	
	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type
L'enfant le plus jeune a entre 10 et 14 ans	-0,084	0,073	-6 185	4 569	-0,072	0,072	-6 143	4 557
L'enfant le plus jeune a entre 15 et 17 ans	-0,129	0,102	-10 024	6 530	-0,117	0,101	-9 881	6 670
L'enfant le plus âgé a entre 0 et 4 ans (réf.)								
L'enfant le plus âgé a entre 5 et 9 ans	0,019	0,065	5 445	4 221	0,007	0,066	4 427	4 231
L'enfant le plus âgé a entre 10 et 14 ans	-0,077	0,076	1 771	4 661	-0,094	0,074	846	4 577
L'enfant le plus âgé a entre 15 et 17 ans	-0,054	0,097	4 123	6 066	-0,075	0,097	3 294	6 153
Provinces de l'Atlantique	0,107 †	0,063	4 949	3 456	0,106 †	0,063	4 878	3 614
Québec	-0,097 **	0,035	-4 633 †	2 772	-0,099 **	0,036	-4 850 †	2 838
Ontario (réf.)								
Prairies	-0,025	0,037	42	2 609	-0,031	0,037	-646	2 624
Colombie-Britannique	-0,128 **	0,046	-7 092 *	3 330	-0,131 **	0,046	-7 706 *	3 343
Zones urbaines (réf.)								
Zones rurales	0,033	0,039	-478	2 381	0,032	0,038	768	2 357

Niveaux de signification : \*\*\* = 0,001; \*\* = 0,01; \* = 0,05; † = 0,1

dy/dx = effet marginal

Notes : Toutes les variables sont mesurées au niveau de la famille économique. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars constants de 2012. La valeur nette et le revenu après impôt sont mesurés en dollars équivalents et obtenus en divisant par la racine carrée du nombre de personnes dans la famille économique. Les quintiles à partir de 2012 sont appliqués à toutes les années. Un modèle probit a été utilisé pour modéliser l'utilisation du REEE et un modèle tobit a été utilisé pour modéliser la valeur en dollars des avoirs dans le REEE.

Sources : Totalisations personnalisées de Statistique Canada; Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière (1999, 2005 et 2012).

**Tableau A-3c Effets marginaux de la régression du Régime enregistré d'épargne-études (REEE) sur les caractéristiques socioéconomiques – excluant les avoirs dans le REEE en valeur nette (2012)**

	Quintiles basés sur l'année même						Quintiles basés sur les seuils de 2012					
	A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)				A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)			
	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type
Quintile inférieur de valeur nette (moins REEE) (réf.)												
Deuxième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,105	**	0,039	6 688	**	2 206	0,105	**	0,039	6 688	**	2 206
Troisième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,153	***	0,040	9 023	***	2 200	0,153	***	0,040	9 023	***	2 200
Quatrième quintile de valeur nette (moins REEE)	0,279	***	0,043	16 895	***	2 378	0,279	***	0,043	16 895	***	2 378
Quintile supérieur de valeur nette (moins REEE)	0,341	***	0,040	26 380	***	2 748	0,341	***	0,040	26 380	***	2 748
Quintile inférieur de revenu après impôt (réf.)												
Deuxième quintile de revenu après impôt	0,051		0,044	3 606		2 233	0,051		0,044	3 606		2 233
Troisième quintile de revenu après impôt	0,089	*	0,040	5 091	*	2 077	0,089	*	0,040	5 091	*	2 077
Quatrième quintile de revenu après impôt	0,116	**	0,039	5 753	**	2 139	0,116	**	0,039	5 753	**	2 139
Quintile supérieur de revenu après impôt	0,113	*	0,045	9 994	***	2 613	0,113	*	0,045	9 994	***	2 613
Niveau de scolarité des parents : diplôme d'études secondaires ou inférieur (réf.)												
Niveau de scolarité des parents : diplôme postsecondaire non universitaire	0,138	***	0,029	7 124	***	1 916	0,138	***	0,029	7 124	***	1 916
Niveau de scolarité des parents : diplôme universitaire	0,268	***	0,037	13 517	***	2 665	0,268	***	0,037	13 517	***	2 665
Le parent le plus âgé a moins de 30 ans (réf.)												
Le parent le plus âgé a entre 30 et 39 ans	0,017		0,052	-147		2 667	0,017		0,052	-147		2 667
Le parent le plus âgé a entre 40 et 49 ans	0,045		0,058	-129		2 714	0,045		0,058	-129		2 714
Le parent le plus âgé a 50 ans ou plus	0,038		0,074	4 137		3 847	0,038		0,074	4 137		3 847
Couple marié ou en union de fait	0,038		0,034	2 192		1 814	0,038		0,034	2 192		1 814
Famille monoparentale (réf.)												
Un enfant (réf.)												
Deux enfants	0,038		0,028	6 498	*	2 649	0,038		0,028	6 498	*	2 649
Trois enfants ou plus	0,094	*	0,045	12 541	***	3 386	0,094	*	0,045	12 541	***	3 386
L'enfant le plus jeune a entre 0 et 4 ans (réf.)												
L'enfant le plus jeune a entre 5 et 9 ans	-0,010		0,039	2 501		1 788	-0,010		0,039	2 501		1 788

	Quintiles basés sur l'année même					Quintiles basés sur les seuils de 2012					
	A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)			A un REEE		Valeur moyenne du REEE (non-détenteurs inclus)			
	dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type		dy/dx	Bootstrap écart-type	dy/dx	Bootstrap écart-type		
L'enfant le plus jeune a entre 10 et 14 ans	0,008	0,055	5 403	†	3 089	0,008	0,055	5 403	†	3 089	
L'enfant le plus jeune a entre 15 et 17 ans	0,006	0,077	10 739	†	6 131	0,006	0,077	10 739	†	6 131	
L'enfant le plus âgé a entre 0 et 4 ans (réf.)											
L'enfant le plus âgé a entre 5 et 9 ans	-0,003	0,047	-33		2 401	-0,003	0,047	-33		2 401	
L'enfant le plus âgé a entre 10 et 14 ans	-0,037	0,061	-553		3 481	-0,037	0,061	-553		3 481	
L'enfant le plus âgé a entre 15 et 17 ans	-0,138	†	0,071	-7 380	4 615	-0,138	†	0,071	-7 380	4 615	
Provinces de l'Atlantique	0,013		0,030	-63	1 662	0,013		0,030	-63	1 662	
Québec	-0,122	***	0,034	-8 440	***	2 334	-0,122	***	0,034	-8 440	***
Ontario (réf.)											
Prairies	-0,008		0,029	-1 870	1 613	-0,008		0,029	-1 870	1 613	
Colombie-Britannique	-0,003		0,037	-3 176	1 965	-0,003		0,037	-3 176	1 965	
Zones urbaines (réf.)											
Zones rurales	-0,041		0,026	-2 946	*	1 445	-0,041		0,026	-2 946	*

Niveaux de signification : \*\*\* = 0,001; \*\* = 0,01; \* = 0,05; † = 0,1

dy/dx = effet marginal

Notes : Toutes les variables sont mesurées au niveau de la famille économique. Tous les montants en dollars sont exprimés en dollars constants de 2012. La valeur nette et le revenu après impôt sont mesurés en dollars équivalents et obtenus en divisant par la racine carrée du nombre de personnes dans la famille économique. Les quintiles à partir de 2012 sont appliqués à toutes les années. Un modèle probit a été utilisé pour modéliser l'utilisation du REEE et un modèle tobit a été utilisé pour modéliser la valeur en dollars des avoirs dans le REEE.

Sources : Totalisations personnalisées de Statistique Canada; Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière (1999, 2005 et 2012).

Note : Il existe également une analyse incluant les avoirs dans le REEE en valeur nette. Les tableaux sont disponibles sur demande.

## A.3 Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et l'endettement des étudiants

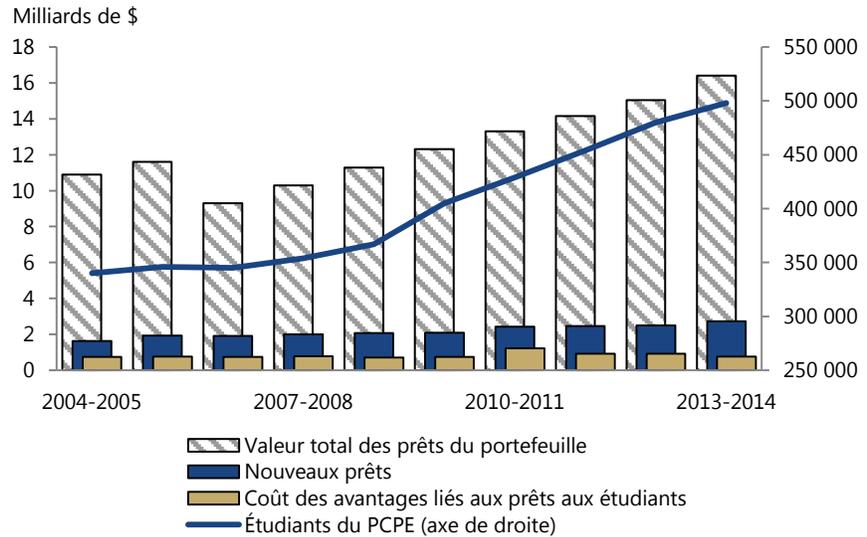
---

Les Canadiens qui poursuivent des études postsecondaires peuvent demander des prêts aux étudiants. L'admissibilité et le montant des prêts sont évalués au cas par cas en fonction des besoins des étudiants et des ressources dont ils disposent. Le programme vise à prêter à un étudiant à temps plein jusqu'à 60 % de ses besoins estimatifs, jusqu'à un maximum de 210 \$ par semaine. Cette limite de prêt de 210 \$ par semaine est inchangée depuis l'année de prêt 2005-2006. En 2013-2014, environ 35,7 % des étudiants du programme avaient emprunté le montant maximal. Quelque 39 % des étudiants à temps plein se sont prévalus du programme<sup>42</sup>.

Les étudiants issus de familles à faible revenu peuvent recevoir des **bourses d'études canadiennes** (aide financière non remboursable) de 250 \$ par mois d'étude. Les étudiants issus de familles à revenu moyen peuvent obtenir 100 \$ par mois d'étude. Les étudiants ayant des personnes à charge peuvent recevoir une bourse de 200 \$ par mois d'étude pour chaque enfant de moins de 12 ans ou une personne à charge ayant une incapacité permanente. Les étudiants à temps partiel issus de familles à faible revenu sont également admissibles à une aide financière.

Il existe aussi des bourses pour étudiants souffrant d'une incapacité permanente, qui s'élèvent à 2 000 \$ par année scolaire, et un financement additionnel pouvant atteindre 8 000 \$ pour les étudiants souffrant d'une incapacité permanente et qui ont besoin d'équipement ou de services spéciaux. En 2013-2014, le montant de la bourse moyenne d'un étudiant à temps plein s'élevait à 1 300 \$.

**Figure A-6** Portefeuille du Programme canadien de prêts aux étudiants



Sources : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, Rapports actuariels sur le Programme canadien de prêts aux étudiants 2003-2004 – 2013-2014.

Les données reflètent à la fois les besoins grandissants et les besoins grandissants non comblés. Ces besoins résultent de plusieurs facteurs. De plus en plus d'étudiants suivent des études postsecondaires en empruntant les voies traditionnelles et non traditionnelles. Selon la voie traditionnelle, un étudiant obtient un diplôme d'études secondaires puis s'inscrit immédiatement après dans un programme d'études à temps plein de deux ou quatre ans et termine ses études dans les temps. Ceux qui prennent la voie non traditionnelle sont les étudiants à temps partiel, les étudiants plus âgés ou qui reprennent leurs études après une interruption, les étudiants ayant des personnes à charge ou ceux qui combinent des périodes de travail et d'études à temps plein. Ceux qui suivent des voies non traditionnelles mettent souvent plus de temps à finir leurs études.

Un deuxième facteur est l'augmentation des dépenses, tant pour payer les frais de scolarité que pour vivre. Un troisième facteur, qui a trait plus particulièrement au niveau de besoins non comblés, tient au fait que la limite des prêts et bourses pour les étudiants à temps plein demeure fixée à 210 \$ par semaine et à 250 \$ par mois, respectivement. Ces plafonds permettent de contrôler efficacement les coûts totaux du programme (compte tenu, particulièrement, de l'augmentation de la participation), mais font en sorte qu'il y a plus de besoins non comblés.

### Encadré A-1 – Groupes sous représentés

Outre les étudiants issus de familles à faible revenu, il y a d'autres groupes sous-représentés dans les programmes d'études postsecondaires : les étudiants ayant des enfants; les étudiants ayant une incapacité; les étudiants (surtout de sexe masculin) qui ne vivent pas à distance raisonnable d'un établissement d'enseignement postsecondaire; les étudiants faisant partie de la première génération à suivre des études postsecondaires; les étudiants des Premières Nations, Inuits ou métis.

Souvent, les étudiants appartiennent à plus d'un groupe sous-représenté. Par exemple, les étudiants membres d'une Première Nation vivant dans une réserve sont plus susceptibles de faire partie d'un ménage à faible revenu, de vivre loin d'un établissement d'enseignement postsecondaire, de faire partie de la première génération à suivre des études postsecondaires et d'avoir une incapacité.

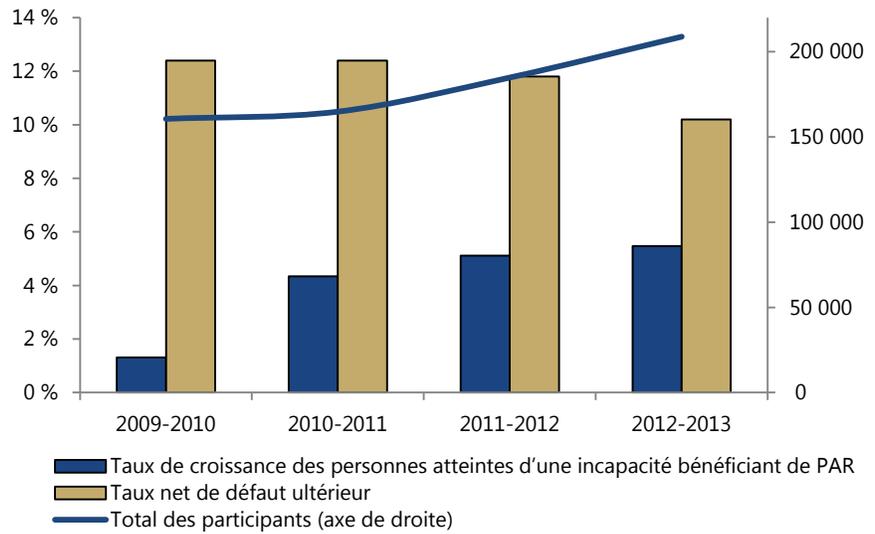
Le **Programme d'aide au remboursement** permet aux emprunteurs ayant des revenus limités de rembourser leurs prêts dans un délai raisonnable, et il est administré en deux étapes. Pendant la première étape, un emprunteur incapable de faire les versements mensuels exigés ne sera tenu de rembourser que le capital de son prêt; le gouvernement acquittera les intérêts exigibles.

Un emprunteur qui restera dans la première étape pendant plus de cinq ans (et jusqu'à 10 ans) passera automatiquement à la deuxième étape. À cette étape, l'emprunteur continuera de faire des remboursements abordables, mais le gouvernement commencera aussi à couvrir une partie du principal du prêt. Ce processus sera accéléré pour les emprunteurs capables de prouver qu'ils ont une incapacité permanente.

Des données récentes sur les défauts de remboursement des prêts révèlent que 67 % des défauts ont lieu au cours des trois années suivant la consolidation, et 76 % dans les quatre premières années. La consolidation du prêt survient après que l'étudiant a obtenu son diplôme ou a quitté l'école et que tous les prêts contractés durant les études sont regroupés en un seul prêt à rembourser. Il y a un délai de grâce de six mois entre la fin des études et le début du remboursement.

Des données récentes indiquent qu'il y a moins de défauts de paiement et plus de recouvrements que prévu. Le taux de défaut ultérieur estimé, net de la valeur des recouvrements, devait diminuer de 11,8 % des consolidations ultérieures en 2011-2012 pour passer à 10,2 % en 2013-2014<sup>43</sup>. Les données relatives à l'**aide au remboursement** révèlent que depuis l'instauration du programme en 2009, il y a de plus en plus de participants, dont beaucoup sont des emprunteurs atteints d'une incapacité (Figure A-7).

**Figure A-7 Aide au remboursement et taux nets de défaut ultérieur**

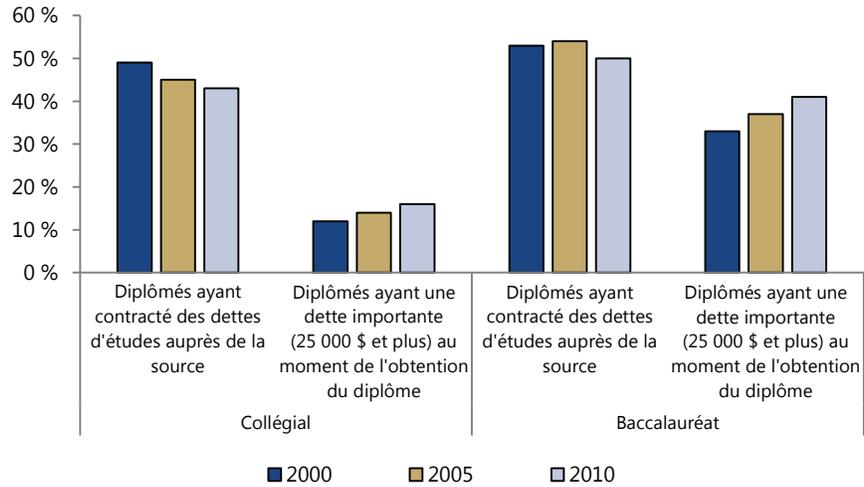


Sources : Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, Rapports actuariels sur le Programme canadien de prêts aux étudiants 2009-2010 – 2013-2014; Rapports annuels sur le Programme canadien de prêts aux étudiants 2010-2011 – 2012-2013.

**Qu'en est-il du niveau d'endettement des étudiants?**

Au milieu des années 1990, les frais de scolarité ont commencé à augmenter plus vite que l'inflation, ce qui a eu une incidence sur le niveau d'endettement des étudiants. Parmi les personnes seules ayant une dette étudiante (familles les plus représentées parmi les diplômés récents d'établissements postsecondaires), la dette moyenne a augmenté de 28 %, passant de 14 500 \$ en 1999 à 18 600 \$ en 2012<sup>44</sup>.

**Figure A-8 Diplômés récents ayant une dette étudiante**

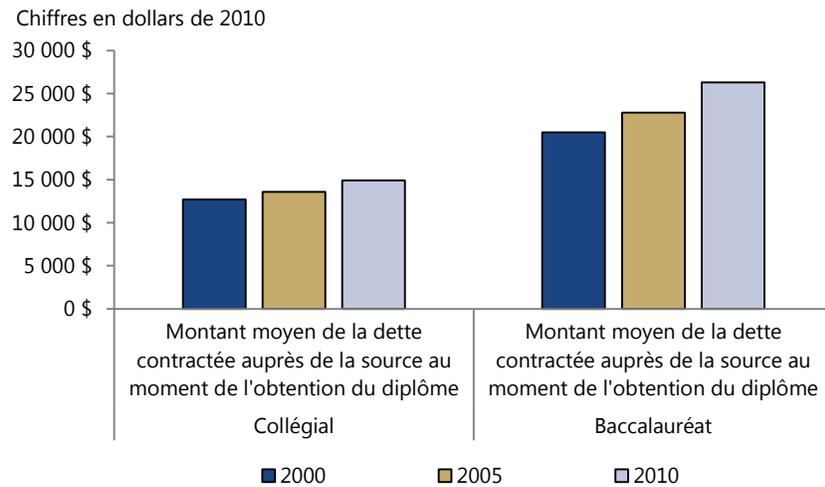


Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés 2000, 2005 et 2010.

De plus, les données laissent entrevoir un écart grandissant au sein de la population étudiante de niveau postsecondaire. Le pourcentage global de diplômés récents ayant une dette étudiante a diminué légèrement. Pourtant, le pourcentage de diplômés récents ayant une lourde dette augmente, tout comme le montant moyen de la dette à rembourser à l'obtention du diplôme. Cela est particulièrement vrai pour les diplômés des universités. La tendance est la suivante : un nombre moins grand d'étudiants détient une dette moyenne plus importante à l'obtention du diplôme.

Les données et les résultats de recherche indiquent que malgré l'accroissement du fardeau de leur dette, les emprunteurs qui terminent leurs études s'en sortent mieux que ceux qui sont moins scolarisés et ont une situation comparable sur le marché du travail que les non-emprunteurs.

**Figure A-9 Dette moyenne, de 2000 à 2010**



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des diplômés – chiffres en dollars de 2010.

Au Canada, il existe une gamme étendue de programmes d'études postsecondaires dont les coûts varient grandement. Il y a d'importantes différences dans les caractéristiques des étudiants, qui dépendent du coût du programme dans un collège, un cégep ou une université, ce qui porte à croire que l'abordabilité est fonction à la fois du programme d'études choisi et du revenu familial.

Les frais de scolarité et la longueur des études sont plus importants pour les programmes des universités que pour ceux des collèges ou cégeps. La question de l'abordabilité de l'éducation postsecondaire peut être plus nuancée que celle de la participation ou de la non-participation. Les étudiants ayant des moyens financiers limités peuvent choisir des programmes moins coûteux ou plus courts, pas nécessairement parce qu'ils correspondent à leurs intérêts et à leurs capacités, mais parce qu'ils sont abordables (Tableau A-3).

À l'opposé, les étudiants dans les programmes les plus coûteux ont tendance à être à l'université et sont plus susceptibles d'avoir des parents ayant fait des études postsecondaires et de bons revenus. Les étudiants qui sortent diplômés des universités ont aussi tendance à avoir des revenus plus élevés que les autres<sup>45</sup>.

**Tableau A-4** Participation par type de programme, revenu familial et niveau de scolarité des parents

	<b>Programmes d'études postsecondaires les moins chers %</b>	<b>Modérément chers %</b>	<b>Les plus chers %</b>	<b>Tous %</b>
<b>Revenu parental estimé</b>				
<b>Moins de 30 000 \$</b>	25	19	18	20
<b>De 30 000 \$ à 54 999 \$</b>	20*	25	23	23
<b>De 55 000 \$ à 79 999 \$</b>	26	21	22	22
<b>80 000 \$ et plus</b>	23	33	35	32
<b>Niveau d'études le plus élevé des parents</b>				
<b>Un parent ou les deux ont fait des études postsecondaires</b>	63	69	74	69
<b>Aucun des deux n'a fait d'études postsecondaires</b>	26	22	20	22

Source : Ouellette (2006), Enquête sur l'éducation postsecondaire (2002).

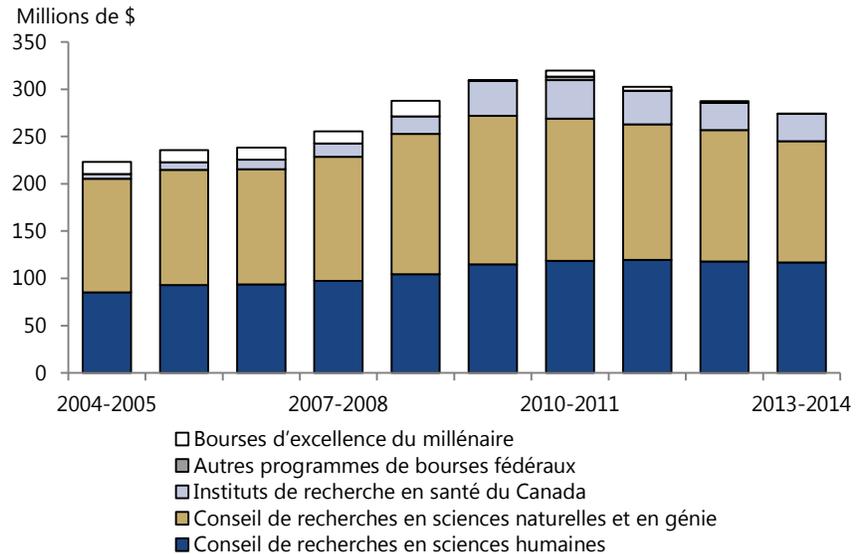
Note : \* À interpréter avec prudence.

## A.4 Bourses au mérite, éducation postsecondaire chez les Autochtones et programmes d'emploi

### Bourses d'études fondées sur le mérite

Les dépenses totales concernant les bourses fondées sur le mérite ont augmenté pour passer d'environ 223 millions de dollars en 2004-2005 à 319 millions de dollars en 2010-2011. Ensuite, ces dépenses totales ont commencé à diminuer et on estime qu'elles étaient de 274 millions de dollars en 2013-2014.

**Figure A-10** Dépenses totales concernant les bourses fondées sur le mérite



Sources : Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 – 2013-2014; rapports annuels 2004 – 2014 (CRSH, CRSNG, IRSC, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; calculs du DPB.

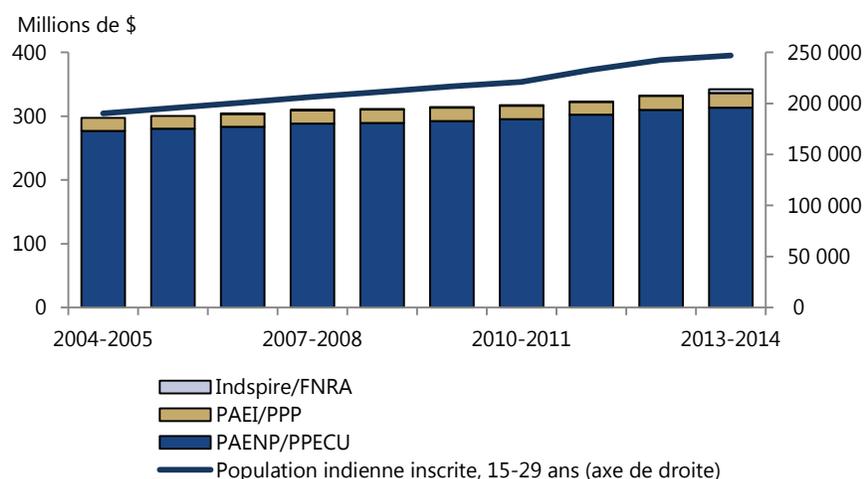
### Appui à l'éducation postsecondaire des Autochtones

Il existe deux types de programmes à l'appui de l'éducation postsecondaire des Autochtones. Le premier et le plus important – le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) – aide les étudiants admissibles à payer leurs droits de scolarité, manuels scolaires, frais de transport et autres frais de subsistance. Les fonds sont administrés par les conseils de bande, les conseils tribaux ou des organismes régionaux d'éducation des Autochtones.

Le deuxième – le Programme de partenariats postsecondaires (PPP), anciennement le Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI) – permet d'accorder du financement aux établissements canadiens d'enseignement postsecondaire afin qu'ils développent des programmes et des cours répondant aux besoins éducationnels des étudiants autochtones.

Depuis 2006-2007, le gouvernement finance aussi **Indspire** – anciennement la Fondation nationale des réalisations autochtones. Indspire est un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones dont le but est de stimuler et de soutenir la réussite éducative des Autochtones.

**Figure A-11** Dépenses totales pour l'éducation postsecondaire des Autochtones



Sources : Affaires autochtones et du Nord Canada; calculs du DPB.

Les dépenses totales consacrées à l'éducation postsecondaire des Autochtones ont connu une augmentation modeste, en termes nominaux, passant de 297 millions de dollars en 2004-2005 à 342 millions de dollars en 2013-2014. Lorsque corrigé en fonction de l'inflation, le financement annuel ciblé en matière d'éducation postsecondaire des Autochtones a diminué légèrement au cours de la période.

Cela tient au fait que la population indienne inscrite en âge de faire des études postsecondaires a augmenté de 29,8 % durant la même période<sup>46</sup>. Il y avait également des écarts significatifs entre les niveaux de scolarité. En effet, en 2011, 9,8 % des Autochtones possédaient un diplôme universitaire, contre 26,5 % chez les non-Autochtones<sup>47</sup>.

Le DPB estime que s'il n'y a aucun changement dans les orientations politiques, les dépenses fédérales totales dans l'éducation postsecondaire des Autochtones seront de 365 millions de dollars en 2020-2021. En valeur constante, cela représente une baisse de 6,7 % des dépenses totales annuelles par rapport aux niveaux de 2013-2014.

Si la tendance actuelle des dépenses se maintient, les dépenses totales consacrées aux bourses au mérite diminueront pour s'établir à 152 millions de dollars en 2020-2021.

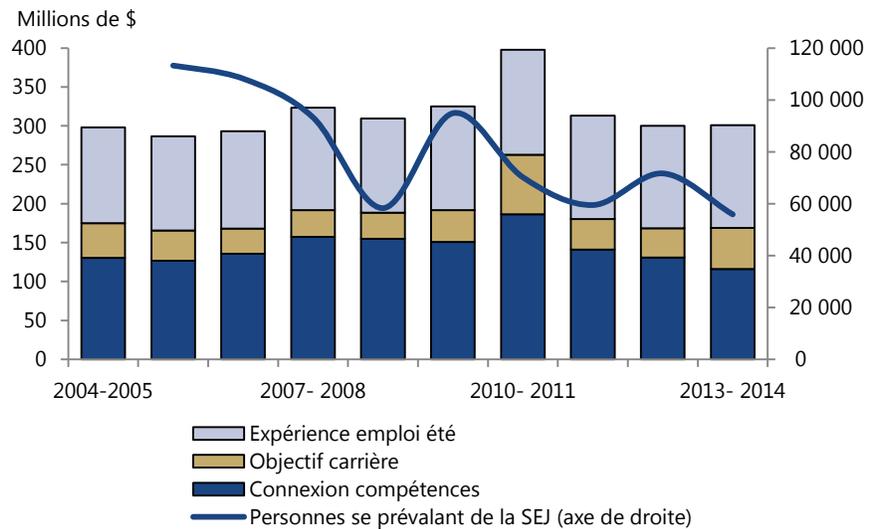
### Stratégie emploi jeunesse

Quelque 11 ministères et organismes fédéraux participent à la Stratégie emploi jeunesse (SEJ), qui vise à aider les jeunes, particulièrement ceux qui font face à des obstacles à l'emploi, à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires ainsi qu'à avoir accès à l'information requise pour réussir leur transition vers le monde du travail. La SEJ se décline en trois programmes :

- Connexion compétences – qui aide les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi;
- Objectif carrière – qui offre aux diplômés de niveau postsecondaire des occasions d'emploi reliées à leurs objectifs de carrière;
- Expérience emploi été – qui subventionne les employeurs pour qu'ils payent les salaires.

Figure A-12

### Dépenses totales pour les programmes de la Stratégie emploi jeunesse



Sources : Données administratives d'Emploi et Développement social Canada; calculs du DPB.

Le financement de la SEJ a augmenté pour passer de 290 millions de dollars en 2004-2005 à un sommet inégalé de 398 millions de dollars en 2010-2011. Le financement total a ensuite diminué pour s'établir à un peu plus de 300 millions de dollars en 2013-2014. En 2005-2006, 113 262 Canadiens se sont prévalus d'au moins un programme, dont 77 579 étudiants occupant un emploi d'été. En 2013-2014, on comptait 55 873 participants, dont 39 757 étaient des étudiants occupant un emploi d'été.

## Références

- Loi canadienne sur l'épargne-études*, Lois révisées du Canada (2004, ch. 26). Tiré du site Web du ministère de la Justice du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-3.6/TexteCompleet.html>.
- Fondation canadienne pour l'innovation. Rapport annuel (plusieurs années : 2004-2005 – 2014-2015). Tiré de <https://www.innovation.ca/fr/AusujetdelaCFI/Publicationsetrapports/Rapportannuel>.
- Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. (2010). *Héritage : rapport annuel 2009-2010*.
- Association canadienne des professeures et professeurs d'université. (2014). *Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU 2013-2014*. Tiré de [https://www.caut.ca/docs/default-source/almanac/almanac\\_2013-2014\\_print\\_finalE20A5E5CA0EA6529968D1CAF.pdf?sfvrsn=2](https://www.caut.ca/docs/default-source/almanac/almanac_2013-2014_print_finalE20A5E5CA0EA6529968D1CAF.pdf?sfvrsn=2).
- Ministère des Finances du Canada. (2007). *Le plan budgétaire de 2007 : Viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur*. Tiré de <http://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007f.pdf>.
- Ministère des Finances du Canada. (2008). *Le plan budgétaire de 2008 : Un leadership responsable*. Tiré de <http://www.budget.gc.ca/2008/pdf/plan-fra.pdf>.
- Ministère des Finances du Canada. (2009). *Le Plan d'action économique du Canada : Le budget de 2009*. Tiré de <http://www.budget.gc.ca/2009/pdf/budget-planbugetaire-fra.pdf>.
- Ministère des Finances du Canada. (2011). *Transfert canadien en matière de programmes sociaux*. Tiré de <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cst-fra.asp>.
- Ministère des Finances du Canada. (2016). *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales* (plusieurs années : 2004 – 2016). Tiré de <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.
- Emploi et Développement social Canada. (2015a). *Rapport statistique annuel 2014 du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE)* (plusieurs années : 2008 – 2014). Tiré de [http://www.edsc.gc.ca/fr/rapports/pcpe\\_pcee/pcee\\_2014.page?&\\_ga=1.14895499.8.1999110752.1458567946](http://www.edsc.gc.ca/fr/rapports/pcpe_pcee/pcee_2014.page?&_ga=1.14895499.8.1999110752.1458567946).
- Emploi et Développement social Canada. (2015b). *Rapport d'évaluation sommative sur le Programme canadien pour l'épargne-études*. Tiré de [http://www.edsc.gc.ca/fr/rapports/evaluations/2015/programme\\_canadien\\_epargne\\_etudes.page?&\\_ga=1.227588189.1999110752.1458567946](http://www.edsc.gc.ca/fr/rapports/evaluations/2015/programme_canadien_epargne_etudes.page?&_ga=1.227588189.1999110752.1458567946).
- Loi sur la gestion des finances publiques*, Lois révisées du Canada (1985, ch. F-11). Tiré du site Web du ministère de la Justice du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11/TexteCompleet.html>.
- Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, Lois révisées du Canada (1985, ch. F-8) (2016). Tiré du site Web du ministère de la Justice du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8/TexteCompleet.html>.
- Ferguson, S. et al. (2014). L'obtention d'un diplôme au Canada : profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de

- 2009/2010 (Statistique Canada, Catalogue no. 81-595-M – No. 2014101)  
Retrieved from <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2014101-fra.pdf>
- R. Finnie et coll. (2008). A Framework for Thinking about Participation in Post-Secondary Education. Dans R. Finnie et coll. (Éd.), *Who Goes? Who Stays? What Matters?: Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada* (3-32). Kingston (Ontario) : McGill-Queens University Press.
- R. Finnie (2012). Access to post-secondary education: The importance of culture. *Children and Youth Services Review*, 34(6), 1161-1170.  
doi:10.1016/j.chilyouth.2012.01.035.
- M. Frenette et coll. (2010). Deepening Our Understanding of Young Canadians' Participation in Post-Secondary Education. Dans R. Finnie et coll. (Éd.), *Pursuing Higher Education in Canada* (1-12). Kingston (Ontario) : McGill-Queens University Press.
- M. Frenette (2014). *L'investissement d'une vie? Les avantages à long terme sur le marché du travail associés aux études postsecondaires* (Statistique Canada, n° 11F0019M au catalogue – n° 359). Tiré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2014359-fra.htm>.
- M. Friedman (1955). The Role of Government in Education. *Economics and the Public Interest*, ed. Robert S. Solo, 123-144.
- Gouvernement du Canada. (2015). *Discours du Trône : Réaliser le vrai changement*. Tiré de <http://discours.gc.ca/fr/contenu/realiser-le-vrai-changement>.
- Gouvernement du Canada. (2015a). *Un Leadership fort : Un budget équilibré et un plan axé sur les impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité*. Tiré de <http://www.budget.gc.ca/2015/docs/plan/budget2015-fra.pdf>
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada. (2009). *Évaluation formative de la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire et du Bon d'études canadien, novembre 2009*. Tiré de <http://www.edsc.gc.ca/fra/publications/evaluations/apprentissage/2009/novembre.shtml>.
- Développement des ressources humaines Canada. (2003). *Évaluation formative du Programme de la subvention canadienne pour l'épargne études : Rapport final*. Tiré de [http://www.perfeval.pol.ulaval.ca/sites/perfeval.pol.ulaval.ca/files/publication\\_114.pdf](http://www.perfeval.pol.ulaval.ca/sites/perfeval.pol.ulaval.ca/files/publication_114.pdf).
- Affaires autochtones et du Nord Canada. (2015). *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence* (plusieurs années : 2004 – 2013). Tiré de <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1319048867974/1319048912085>.
- Affaires autochtones et du Nord Canada. (2016a). *Indspire – Lignes directrices 2015-2016 (Révisées)*. Tiré de <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1422026295304/1422026373504>.
- Affaires autochtones et du Nord Canada. (2016b). *Programme de partenariats postsecondaires — Lignes directrices nationales 2015-2016*. Tiré de <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1393856215481/1393856349209>.
- Indspire. (Pas de date). *L'éducation des autochtones, l'avenir du Canada*. Tiré de <http://indspire.ca/about-indspire/> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

- Bibliothèque du Parlement. (2010). Étude générale : Investissements fédéraux dans l'éducation postsecondaire et la formation. Tiré de <http://www.lop.parl.gc.ca/content/lop/ResearchPublications/prb0625-f.pdf>.
- M. Luong (2010). *Les répercussions financières des prêts étudiants* (Statistique Canada, n° 75-001-X au catalogue). Tiré de <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010101/pdf/11073-fra.pdf>.
- K. Milligan (2004). *Who Uses RESPs and Why*. Document de discussion n° 04-03. Tiré de <http://papers.economics.ubc.ca/legacypapers/dp0403.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- C. Neill (2013). What you Don't Know Can't Help You: Lessons of Behavioural Economics for Tax-Based Student Aid. Institut C.D. Howe. Commentaire n° 393. Tiré de [https://www.cdhowe.org/pdf/Commentary\\_393.pdf](https://www.cdhowe.org/pdf/Commentary_393.pdf) [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- Bureau du surintendant des institutions financières. (2016). Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants (plusieurs années : 2004 – 2011, 2014). Tiré de <http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oqa-bac/ar-ra/cslp-pcpe/Pages/default.aspx>.
- Cabinet du premier ministre. (2015a). *Lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail*. Tiré de <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lemploi-du-developpement-de-la-main-doeuvre-et-du-travail>.
- Cabinet du premier ministre. (2015b). *Lettre de mandat de la ministre des Affaires autochtones et du Nord*. Tiré de <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord>.
- Organisation de coopération et de développement économiques. (2014). *Regards sur l'éducation 2014*. Tiré de <https://www.oecd.org/edu/Regards-sur-l'education-2014.pdf>.
- S. Ouellette (2006). *Comment les étudiants du niveau postsecondaire financent leurs études : Résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires* (Statistique Canada, n° 81-595 — MIF au catalogue – n° 042). Tiré de <http://publications.gc.ca/Collection/Statcan/81-595-MIF/81-595-MIF2006042.pdf>.
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. (2016). *Comptes publics du Canada : Section 6 — Paiements de transfert* (plusieurs années : 2004-2015). Tiré de <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>.
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. (2016). *Comptes publics du Canada : Volume II – Détails des charges et des revenus* (plusieurs années : 2004 – 2015). Tiré de <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>.
- L. Shipley et coll. (2002). *Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) de 2002* (Statistique Canada, n° 81-595 — MIF au catalogue – n° 010). Tiré de <http://publications.gc.ca/Collection/Statcan/81-595-MIF/81-595-MIF2003010.pdf>.
- Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. (2011). *Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada*. Tiré de <http://www.parl.gc.ca/content/sen/committee/411/soci/rep/rep06dec11-f.pdf>.
- Statistique Canada. (2003). Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP). Tiré de [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4446](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4446).

- Statistique Canada. (2014a). Enquête nationale auprès des diplômés (END) (plusieurs années : 2002, 2005, 2007, et 2013). Tiré de [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&Id=122604](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=122604).
- Statistique Canada. (2014b). Enquête sur la sécurité financière (plusieurs années : 1999, 2005 et 2012). Tiré de [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2620](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2620).
- Statistique Canada, Centre de la statistique de l'éducation. (2014c). Tiré de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/educ50a-fra.htm>.
- Statistique Canada. (2015a). *Estimations annuelles du revenu des familles de recensement et des particuliers (Fichier des familles T1)* (plusieurs années : 2004 – 2013). Tiré de [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4105](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4105).
- Statistique Canada. (2015b). *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1<sup>er</sup> juillet, Canada, provinces et territoires*. Tiré de <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=0510001&pattern=&p2=37&stByVal=1&p1=1&tabMode=dataTable&csid=&retrLang=fra&lang=fra>.
- Statistique Canada. (2015c). *Information financière des universités et des collèges conférant des diplômes au pays, revenus selon le type des fonds*. Tiré de <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=4770058&retrLang=fra&lang=fra>.
- Statistique Canada. (2015d). *Effectifs postsecondaires selon le type d'institutions, sexe et programme d'enseignement*. Tiré de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/educ72a-fra.htm>.
- Statistique Canada. (2015e). *Effectifs postsecondaires, selon le statut de l'étudiant, pays de citoyenneté et sexe*. Tiré de <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=4770031&retrLang=fra&lang=fra>.
- Statistique Canada. (2016a). Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) (plusieurs années : 2011-2014). Tiré de [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3508](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3508).
- Statistique Canada. (2016b). *La Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS)*, v. 22.1.
- Secrétariat du Conseil du Trésor. (2015a). Rapports ministériels sur le rendement (plusieurs années : 2004-2005 – 2014-2015). Tiré de <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/dpr-rmr/index-fra.asp>.
- Secrétariat du Conseil du Trésor. (2015b). Rapports sur les plans et les priorités (plusieurs années : 2004-2005 – 2014-2015). Tiré de <http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/priorities-priorites/rpp/index-fra.asp>.

# Notes

---

1. Frenette et coll. (2010); Finnie et coll. (2008); Friedman (1955)
2. Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (2011).
3. La portée de cette étude se limite aux dépenses fédérales liées aux activités des universités et des collèges conférant des diplômes, ce qui comprend le soutien financier direct et indirect aux étudiants et aux facultés, les transferts théoriques pour l'éducation postsecondaire aux provinces, les dépenses touchant les infrastructures, la création du savoir et le renforcement de la capacité. Cette approche cadre avec les documents budgétaires récents du gouvernement du Canada qui traitent de l'éducation postsecondaire. Les investissements fédéraux touchant de manière plus générale les programmes de formation et d'apprentissage, les régimes d'encouragement à l'éducation permanente et les ententes sur le marché du travail feront l'objet d'un rapport subséquent. Gouvernement du Canada (2015a)
4. Parmi les annonces récentes, mentionnons celles faites dans le cadre du Budget 2016, le discours du Trône de 2015 et les lettres de mandat des ministres de 2015.
5. Subventions et dons provenant de particuliers, d'entreprises et d'organismes sans but lucratif.
6. Bureau du surintendant des institutions financières (2016).
7. Statistique Canada (2015d).
8. Statistique Canada (2015b).
9. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2014).
10. Ministère des Finances du Canada (2011). L'affectation pour l'éducation postsecondaire au titre du TCPS appuie les systèmes d'éducation postsecondaire provinciaux en général et traduit l'engagement du gouvernement à veiller à ce que les transferts conditionnels contribuent à offrir un soutien égal à tous les Canadiens.
11. La présente analyse ne comprend pas les dépenses fiscales se rapportant à des bourses exemptées, à des dons par des particuliers et des entreprises à des collèges ou des universités, et au remboursement de la taxe sur les produits et services. En 2013, ces dépenses fiscales combinées variaient de 290 millions à 390 millions de dollars. Ces montants ne sont pas insignifiants, mais les données publiées ne permettent pas d'en arriver à une estimation plus précise.
12. L'abordabilité est l'un de plusieurs obstacles à la participation aux études postsecondaires.

13. Dans le dernier Rapport sur les dépenses fiscales du ministère des Finances, les estimations pour les exonérations du revenu de bourse d'études, de perfectionnement et d'entretien sont « non disponibles ».
14. Il est question des dépenses fiscales liées au report de l'impôt pour les REEE à la section sur le Programme canadien d'épargne-études.
15. Ce total comprend les dépenses fiscales liées au report de l'impôt pour les REEE, dont il est question plus en détail à la section sur le Programme canadien d'épargne-études.

16. Les dépenses fiscales comprennent également deux autres crédits moins importants. Les **crédits d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants** sont des crédits non remboursables et non transférables qui peuvent être reportés pour une période maximale de cinq ans. Les dépenses liées à ces crédits ont diminué (de 58 millions de dollars en 2004-2005 à 40 millions de dollars en 2013-2014), en partie en raison des réductions du taux d'intérêt durant cette période (les prêts étudiants sont très touchés par les fluctuations de ce taux).

La perception d'impôt sur le rendement des capitaux investis dans les **régimes enregistrés d'épargne-études (REE)** est différée jusqu'à ce le bénéficiaire du REEE encaisse ses bénéfices aux fins prévues. Puisque le bénéficiaire est un étudiant, le rendement des capitaux investis est généralement imposé à un taux nettement inférieur au taux applicable au contributeur. Les dépenses fiscales dans ce cas dépendent de la valeur totale des comptes de REEE, des taux d'intérêt et du rendement des marchés financiers. En 2004-2005, cette dépense fiscale était évaluée à 150 millions de dollars. En 2014-2015, le ministère des Finances l'évaluait à 155 millions de dollars.

17. Statistique Canada (2015a). Ces estimations ne figurent pas dans les états financiers du gouvernement du Canada..
18. Les crédits d'impôt pour frais de scolarité peuvent être reportés des exercices précédents. Les données indiquées comprennent seulement les personnes qui ont demandé le remboursement de frais de scolarité engagés au cours de l'exercice en question.
19. Les étudiants qui ont le droit de demander un crédit d'impôt sur leur déclaration de revenus ne le font pas tous, ce qui explique pourquoi le nombre indiqué est inférieur aux données de Statistique Canada sur le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire.
20. Les crédits pour intérêts sur les prêts aux étudiants sont non remboursables. Il est en question plus en détail à l'annexe A.1.
21. Article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Lois révisées du Canada (1985, ch. F-11) : « (1) Sous réserve des instructions que le Conseil du Trésor peut donner et sauf disposition contraire de celles-ci, chaque ministère procède à un examen quinquennal de chaque programme en cours relevant de sa responsabilité afin d'en évaluer l'utilité et l'efficacité. (2) Pour l'application du présent article, *programme* s'entend de tout programme de versement de subventions ou de contributions à un ou plusieurs bénéficiaires sur des sommes affectées par une loi de crédits et dont la gestion vise la réalisation d'un objectif commun. »

22. *Loi canadienne sur l'épargne-études*, Lois révisées du Canada (2004, ch. 26)
23. Mises ensemble, les données sur les dépenses annuelles liées à la SCEE et à la SACEE contenues dans les rapports statistiques annuels dépassent de près de 30 millions de dollars celles figurant dans les comptes publics. Les tendances observées sont les mêmes dans les deux cas. Le DPB a fondé son analyse sur les données des rapports statistiques, car on y ventile les paiements au titre de la SCEE de base et la SCEE additionnelle.
24. Développement des ressources humaines Canada (2003).
25. La présente analyse a mené à des conclusions semblables à celles obtenues dans le cadre d'un projet de recherche réalisé avant le lancement du Bon d'études canadien et de la Subvention canadienne d'épargne-études supplémentaire. Voir Milligan (2004).
26. Données fondées sur le modèle d'analyse de probit et tobit, quintiles pour l'année même, la valeur nette patrimoniale exclut les avoirs dans les REEE. Voir l'annexe A.2. pour des tableaux détaillés.
27. Il y a un lien étroit entre le revenu familial et le patrimoine. Voir l'annexe A.2.
28. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2009). Les évaluateurs du programme avaient accès à des données administratives non publiées.
29. Le niveau d'éducation des parents et le fait d'habiter à l'extérieur du Québec sont d'autres facteurs importants qui permettent de prédire la participation.
30. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2009)
31. Ministère des Finances du Canada (2009)
32. Ministère des Finances du Canada (2008).
33. *Loi sur la gestion des finances publiques*, Lois révisées du Canada (1985, ch. F-11)
34. *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, Lois révisées du Canada (1985, ch. F-8) (2016)
35. Il s'agit de la mise en application prévu des investissements dans les infrastructures décrite dans le Budget 2016.
36. Les investissements en capital humain comprennent les dépenses fiscales, le PCEE, le PCPE, les programmes d'emploi, les programmes d'éducation postsecondaire pour les autochtones, les subventions fondées sur le mérite. Pour plus de renseignements sur l'emploi, l'éducation postsecondaire pour les Autochtones et les subventions fondées sur le mérite, voir l'annexe A.4.
37. Statistique Canada (2016a); Neill (2013).
38. Comparer les données sur les inscriptions au nombre de déclarants qui demandent des crédits laisse place à une grande marge d'erreur (p. ex. certains étudiants peuvent être inscrits dans plus d'un établissement d'enseignement, et sont donc comptés deux fois dans le nombre d'inscriptions). La plupart des collèges et universités veulent que les étudiants puissent avoir accès aux bons reçus d'impôt pour frais de scolarité, études et manuels scolaires, et qu'ils puissent les télécharger depuis les sites Web de ces établissements. Ce processus, combiné à la complexité et

au manque de connaissance général du système fiscal, peut expliquer qu'un certain nombre d'étudiants ne sont pas au courant des aides offertes. Il faut approfondir les recherches sur cette question.

39. Finnie (2014); Frenette (2014).
40. Milligan (2004).
41. Emploi et Développement social Canada (2015b).
42. Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. (2016). À noter que le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut administrent des programmes de subventions et de prêts aux étudiants séparés, et ont négocié d'autres ententes de financement avec le gouvernement fédéral.
43. *Ibid.*
44. Statistique Canada (2014b).
45. Ouellette (2006).
46. Affaires autochtones et du Nord Canada (2015) et calculs du DPB. Seuls les Indiens inscrits ou visés par un traité sont admissibles au PAENP.
47. Statistique Canada (2016a).